

Rapport
annuel
2006



Bastide
LE CONFORT MÉDICAL

SOMMAIRE

1	Profil
2-3	Mot du Président - Philosophie
4-5	Historique - Chiffres clés
6-9	Les métiers du groupe
10-11	Un marché porteur
12-13	Une stratégie de croissance dynamique
14-15	Bastide et la Bourse
16-25	Rapport d'activité
26-39	Comptes consolidés
40-57	Comptes sociaux
58-73	Informations juridiques et sociales
74-79	Tableau de bord de l'actionnaire
80-83	Assemblée Générale
84-85	Responsables du document
86-87	Tableau de concordance

PROFIL

Plus de 250 000
clients particuliers

Plus de 12 000
collectivités médicales clientes

Plus de 52 000 clients
professionnels de la santé

Ce nombre de clients important et
diversifié assure une grande stabilité
à la société.



Numéro 3 en France du marché
de la vente de dispositifs
médicaux et de prestations de
services destinés au soins au
maintien et à l'hospitalisation
à domicile, le groupe Bastide le
Confort Médical connaît une
croissance forte et soutenue
depuis plusieurs années.

Bastide le Confort Médical est le
seul acteur à avoir développé
une stratégie de distribution par
l'implantation d'un réseau
d'agence en France. Bastide dis-
pose ainsi aujourd'hui de 65
sites couvrant la majeure
partie du territoire.



LE MOT DU PRÉSIDENT



Guy Bastide,
Président Directeur Général

Bastide le Confort Médical recueille année après année les fruits de sa stratégie offensive de développement visant à faire de notre société l'un des acteurs leaders à long terme sur le marché de l'hospitalisation et du soin à domicile en France. Notre réseau, unique en France, continue de se développer. Nous disposons ainsi de 65 points de vente au 31 décembre 2006.

L'exercice 2005-2006, clôturé en juin dernier, a une nouvelle fois validé notre modèle économique qui repose sur une croissance maîtrisée supérieure à 10 % et une amélioration progressive de notre marge opérationnelle. Cette dernière a atteint 8,7 % du chiffre d'affaires conformément à nos objectifs. Cette performance a été réalisée en poursuivant nos investissements, notamment consacrés à l'ouverture de 4 nouvelles agences.

Je tiens à souligner l'accélération de notre croissance constatée au second semestre 2005-2006 à +13,6 %, qui valide les actions d'optimisation que nous mettons en œuvre en permanence.

A titre d'exemple, je citerais le développement soutenu de nos marques propres qui représentent désormais 15 % de notre chiffre d'affaires, mais également une organisation commerciale plus efficace visant à accélérer le développement des prestations de MAD et les activités Respiratoire et Nutrition Perfusion.

Cette croissance s'est confirmée également au premier trimestre 2006-2007 (+ 13 %) engageant notre exercice 2006-2007 sur d'excellentes bases. Elle conforte également la réalisation de nos objectifs annuels d'une croissance organique supérieure à 10 %, couplée à une nouvelle amélioration de notre marge opérationnelle.

En parallèle de cette dynamique de croissance et de création de valeur, nous étudions de nouvelles opportunités de développement à moyen terme qui pourraient accélérer nos prises de parts de marché. A ce titre, nous allons lancer cette année un test sur le développement de franchises en collaboration avec des pharmaciens d'officine dans des agglomérations de moins de 50 000 habitants. Nous visons ainsi un maillage complet du territoire français. Si le test est satisfaisant, nous envisageons d'entamer un déploiement actif des franchisés à partir de l'exercice prochain.

Notre groupe dispose de nombreux atouts et de belles perspectives pour le futur dans un marché durablement porteur. Nous espérons vous faire partager cette confiance et nous vous remercions de votre fidélité.

NOTRE PHILOSOPHIE

Un état d'esprit concrétisé
par cet engagement :
apporter à chacun,
la même attention chaleureuse
que nous porterions à un membre
de notre propre famille



Une vocation de service

La notion de service est particulièrement élevée dans notre entreprise car nous nous adressons à des personnes âgées, malades ou handicapées. C'est pourquoi, nous attachons une importance toute particulière :

- à l'accueil dans nos agences,
- à la qualité d'écoute téléphonique,
- au contact chaleureux de nos techniciens et de nos installateurs lors de leurs visites au domicile des patients.

Proche des utilisateurs

Afin d'établir un contact étroit avec les patients et les professionnels de santé, Bastide le Confort Médical dispose d'un réseau d'agences implantées sur une grande partie du territoire national. Chaque agence est équipée de tous les services commerciaux, techniques et administratifs nécessaires à la bonne prise en charge des patients.

A l'écoute des prescripteurs

Afin de mieux cerner les besoins des patients et de leur offrir la meilleure prestation possible, Bastide le Confort Médical entretient une relation suivie avec les médecins généralistes et spécialistes ainsi qu'avec les infirmières et paramédicaux. Grâce à cette relation privilégiée, Bastide le Confort Médical est en mesure d'offrir un service de qualité privilégiant l'innovation médicale et technique.

En contact avec les organismes sociaux

Afin d'éviter à nos patients les démarches administratives, Bastide le Confort Médical, assure en direct le remboursement des prestations effectuées auprès des Caisses d'Assurance Maladie et des Mutuelles par le biais du tiers-payant.

HISTORIQUE

La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation. Il est l'un des tout premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.



1983

- Création de l'agence d'Alès.

1987

- Création de l'agence d'Avignon.

1988

- Création de l'agence de Valence.

1989

- Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active.

- Création de l'agence de Montpellier.

1992

- Création de l'agence de Marseille.
- Changement de dénomination sociale.

1993

- Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne.
- Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire.

1994

- Création de l'agence de Saint-Laurent du Var (Nice).

1995

- Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne.

1997

- Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon.
- Rachat de la société Lhomme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise.
- Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai.

- Rachat de la société Escande Médical à Montauban et déménagement du siège social qui quitte Nîmes pour la commune limitrophe de Caissargues.

1998

- Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux.
- Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris.

1999

- Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet.
- Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.
- Créations de l'agence d'Agen et de l'agence de Champagne au Mont d'Or à Lyon.

2000

- Rachat du fonds de commerce de la société Périmédical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen.
- Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin Demi Lune).
- Création de l'agence de Pau.

2001

- Création de l'agence d'Orléans.

2002

- Création de l'agence de Bayonne.

2003

- Création de l'agence de Grenoble.

2004

- Création de l'agence d'Annecy, de l'agence de Mulhouse, de l'agence de La Roche sur Yon, de l'agence de Périgueux.

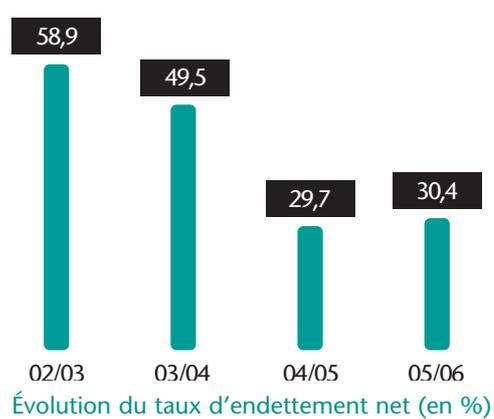
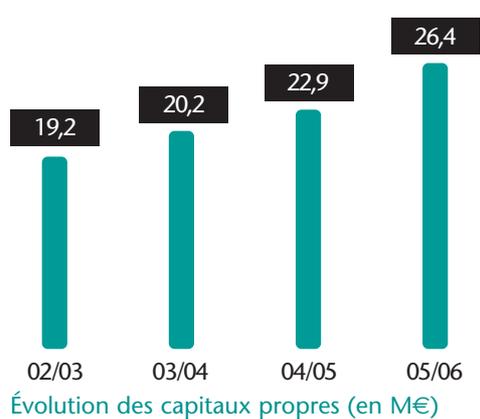
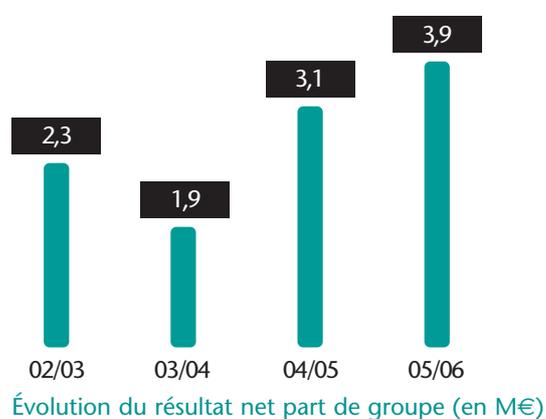
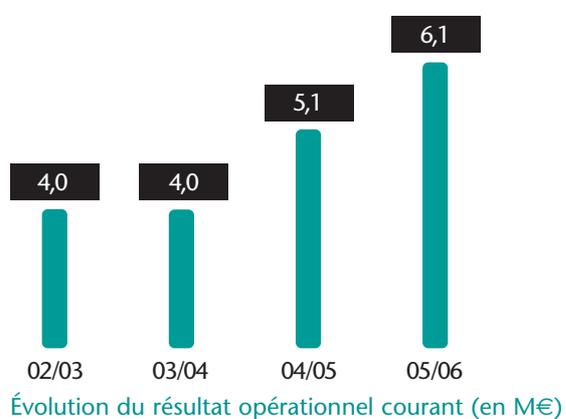
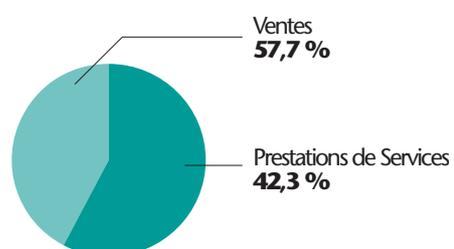
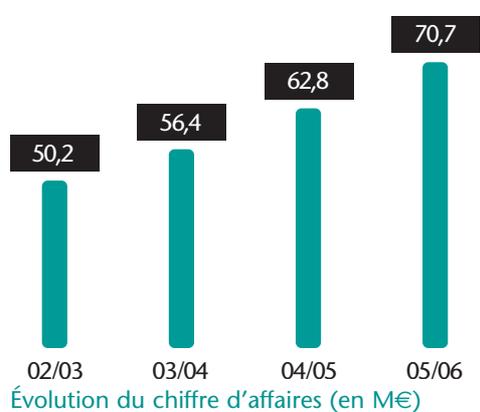
2005

- Création de l'agence de Troyes et de l'agence de Strasbourg.
- Ouverture de l'agence de Reims et Besançon au mois de décembre.

2006

- Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.

CHIFFRES CLÉS



LES MÉTIERS DU GROUPE

Bastide le Confort Médical, dispose d'une offre complète de prestations pour une prise en charge globale du patient à domicile, ce qui fait du groupe un multispécialiste du :

- maintien à domicile (vente - location),
- de l'assistance respiratoire,
- de la perfusion, nutrition.

Le maintien à domicile (MAD) (69,4 % du CA)

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, associant la qualité du matériel et la prestation de collaborateurs spécialisés à un réseau de magasins de proximité où familles et patients trouvent tous les produits et articles dont ils ont besoin pour le confort et la sécurité à domicile.



Prestations de services

Dans le cadre de ses prestations de services, Bastide le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

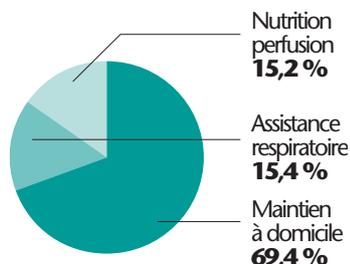
- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

Bastide le Confort Médical, dispose, au 30 juin 2006, de plus de 14 000 lits en location.

Ventes de produits remboursés et non remboursés

Parallèlement, le groupe Bastide le Confort Médical propose une offre de produits pris en charge complémentaires tels que des consommables pour perfusion et nutrition, des matelas et coussins de prévention d'escarre, des nutriments.

Le groupe propose également toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, commercialisée dans les 65 points de ventes directement aux particuliers ou aux professionnels de santé. Bastide le Confort Médical a également développé une force commerciale pour vendre ces produits aux



Répartition du chiffre d'affaires

collectivités. Le groupe Bastide entend développer au cours des prochaines années cette stratégie qui constitue un accélérateur de croissance pour le chiffre d'affaires ventes du groupe.

Succès de la stratégie des produits en marque propre

Développement des marques propres

La stratégie du groupe qui vise à développer dans ses centres une gamme de produits en marque propre continue de porter ses fruits. Ces produits représentent désormais 15,4 % du chiffre d'affaires contre un peu plus de 14 % en 2004-2005.

Cette progression s'appuie toujours sur une augmentation régulière des gammes PREMIA pour les produits d'incontinence, et CONFORTMED pour les produits de confort comme les oreillers anatomiques. Le groupe enrichit les références de ses 2 gammes puisque la gamme de produits d'escarres vient d'être basculée sous Confortmed.

Cette progression a été accélérée au cours de l'exercice 2005-2006 par le lancement de nouvelles marques :

- TEC, pour tous les appareils d'autodiagnostic (tensiomètre,...).
- DOMITEC, pour les fauteuils releveurs, qui sont commercialisés depuis 2006.
- MEDITEC, pour les produits d'aide technique à la personne (pilulier,...),



TEC



Premia



Domitec



ConfortMed



NOVASET

LES MÉTIERS DU GROUPE



L'assistance respiratoire (15,4 % du CA)

Dans un marché en croissance régulière, Bastide le Confort Médical a développé une offre de prestations de services performante qui consiste :

- à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus par l'intermédiaire :
 - de concentrateurs d'oxygène pour les patients utilisant de l'oxygène en poste fixe à domicile,
 - de réservoirs d'oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent,
 - de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).
- à fournir des appareils de ventilation de faible encombrement et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite.
- à fournir des appareils de pression positive continue à des malades atteints du syndrome d'apnée obstructif du sommeil. Ce syndrome concerne 3 % de la population française totale. Aujourd'hui, 10 % des patients sont diagnostiqués et appareillés.

La nutrition perfusion (15,2 % du CA)

La division Perfusion concerne des malades atteints de :

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
 - cancers traités par chimiothérapie à domicile,
 - mucoviscidose,
 - maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
 - soins palliatifs (morphine),
 - douleurs chroniques,
 - pathologie nécessitant une nutrition parentérale.
- La division Nutrition comprend deux grands types de traitement :
- la nutrition entérale à domicile
 - la complémentation nutritionnelle orale.
- Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que :
- pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse-seringues.
- Le groupe forme également le personnel soignant libéral (infirmières, pharmaciens, ...)
- En complément de ces services, le groupe vend les consommables associés aux prestations de services détaillées précédemment.



Nos engagements

Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une réflexion d'homogénéisation dans le cadre d'une démarche de qualité (certification ISO 9001 pour l'ensemble de l'activité de l'entreprise). Notre objectif est d'apporter :

- Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur une grande partie du territoire national.
- Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais des dispositifs médicaux.
- La mise en place de dispositifs de secours lors de certaines installations respiratoires.
- La formation des patients et des auxiliaires paramédicaux à l'utilisation des appareils par un personnel qualifié.

Une maintenance technique avec mise à disposition de matériel de remplacement.

- Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours sur 7.
- Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords avec les organismes sociaux.
- Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel.
- Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins (observance).
- La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national.
- Le nettoyage et la désinfection systématique du matériel mis à disposition.
- La garantie satisfait ou remboursé sur les produits vendus en magasin et non pris en charge par l'Assurance Maladie.
- La matériovigilance et la traçabilité conformément à la LPP (Liste des Produits et Prestations)



UN MARCHÉ PORTEUR DISPOSANT D'UNE BONNE VISIBILITÉ



Depuis près de 30 ans, les soins à domicile et les traitements ambulatoires se sont développés afin d'améliorer les conditions de vie des patients appareillés, quel que soit leur âge, leur maladie ou leur handicap.

Alternative à l'hospitalisation ou au placement en institution, l'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

Ce marché est estimé, pour la partie prise en charge par les organismes sociaux, proche de 2,5 milliards d'euros (source : Alcimed) pour les équipements et les prestations médico-techniques. Il devrait croître régulièrement dans les années à venir.

Les facteurs favorisant le développement de ce marché sont :

Le vieillissement de la population

12 millions de personnes sont aujourd'hui âgées de 60 ans et plus en France. Ce chiffre passera à 17 millions en 2020 et en 2040, les quelques 21 millions de personnes de plus de 60 ans pourraient représenter le tiers de la population française totale. Le "papy-boom" explique ces chiffres, mais c'est aussi l'allongement de l'espérance de vie qui vient fortement contribuer au vieillissement de la population française, à l'image de l'ensemble des pays industrialisés.

Aujourd'hui, environ 1 300 000 personnes sont concernées par la dépendance, à des degrés divers, en France. Selon les prévisions, plus de deux millions de personnes âgées seront lourdement dépendantes en 2020, et le double vingt ans plus tard. Le caractère chronique de la plupart des pathologies liées à l'âge (Maladie d'Alzheimer, de Parkinson, ...), mais aussi des grandes maladies de ce siècle chez les sujets non âgés (diabète, cancer, ...), rendent inévitable le développement des prestations de services de santé à domicile.

Une législation favorable au développement des soins à domicile

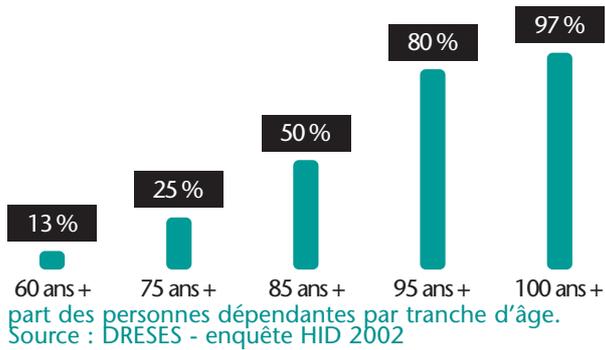
L'économie pour la collectivité des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement. Cette économie s'inscrit dans la volonté affirmée du gouvernement de maîtriser les dépenses de santé dans le cadre de la grande réforme de la sécurité sociale.

De nombreuses mesures gouvernementales successives ont permis d'intensifier les soins hors de l'hôpital, parmi lesquelles :

- la possibilité technique, depuis février 2004, de créer des places d'HAD sans devoir fermer des lits d'hospitalisation (levée du taux de change).

- l'adoption de la loi du 26 juillet 2005 favorable au développement des services au domicile de la personne.

- la mise en place de la tarification à l'activité (T2A) dans les établissements hospitaliers publics et privés.



En cela, la France est l'un des pays les plus évolués sur le marché européen avec notamment la mise en place de L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), prestation d'aide aux personnes âgées dépendantes qui a déjà permis d'élargir la prise en charge à plus de 900 000 personnes en 2006 (source : Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité).

Le développement des structures de HAD

Depuis 3 ans et sous l'influence du Ministère de la Santé, une impulsion a été donnée à la création d'H.A.D. Le nombre de lits en H.A.D. est aujourd'hui proche de 8 000. Ce nombre devrait être porté à 15000 dans les années à venir soit un quasi-doublement. Les patients pris en charge en HAD sont atteints de polypathologies lourdes et invalidantes. Bastide se positionne face aux appels d'offre des différents HAD et de plus en plus un partenaire reconnu de ces structures. Celles-ci ne représentent qu'un petit nombre de patients susceptibles d'être soignés à domicile. et devrait doubler au cours des prochaines années. Le secteur de l'H.A.D. reste et restera cependant un marché étroit. En effet, les services hospitaliers et les médecins libéraux tendent à faire appel à des entreprises privées qui assurent une coordination et qui ont une grande réactivité et une forte flexibilité. Bastide se positionne face aux appels d'offre des différents H.A.D. et est de plus en plus un partenaire reconnu de ces structures.

L'évolution technologique au cours des dernières années

Elle s'est traduite par une miniaturisation des appareils, une amélioration de leur fiabilité, une diminution des prix et l'apparition de nouvelles fonctions. Parallèlement à cela, les prestataires tel Bastide le Confort Médical apportent au prescripteur un ensemble de services, notamment en matière de suivi des patients, facilitant le retour à domicile d'un plus grand nombre de personnes.



UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE DYNAMIQUE



Conforter notre positionnement de multi-spécialiste

Dans le domaine du Home Health Care, patients et prescripteurs recherchent le « one stop shopping » : la plupart du temps, les patients sont atteints de plusieurs pathologies associées et ne veulent avoir qu'un seul intervenant. D'autre part, les produits à la vente sont étroitement associés aux produits à la location :

l'incontinence, les matelas, les fauteuils de relaxation avec les lits, les sets de soins avec les pompes à perfusion, la complémentation nutritionnelle orale avec la prévention et le traitement des escarres...

Le groupe Bastide est le seul acteur à avoir développé aujourd'hui une approche directe avec l'ensemble des intervenants du secteur : patients, collectivités, médecins, infirmier organisme sociaux, un positionnement qui est à la base de la réussite et de la croissance du groupe depuis plusieurs années.

Poursuivre le développement du réseau

Année après année, le groupe Bastide le Confort Médical a développé un réseau de 65 points de ventes en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 personnes.

Un objectif de 80 à 100 points de ventes à moyen terme

Bastide le Confort Médical entend poursuivre son développement régulier ce qui lui permettra de disposer à terme d'un potentiel de 80 à 100 implantations en France.

Historiquement implanté dans le Sud de la France, le groupe mène depuis quelques années une politique active de création pour développer les régions Nord Est et Nord Ouest ainsi que la Région Ile-de-France afin de répartir l'ensemble de son activité sur le territoire.

Afin d'optimiser le fonctionnement de son réseau, et notamment son approvisionnement, le groupe prévoit la construction d'une plate-forme logistique de 4500 m² entre Nîmes et Montpellier qui permettra à la fois une meilleure gestion des stocks et une optimisation des coûts de transports.



Une réflexion en cours sur la franchise

Par ailleurs, Bastide le Confort Médical va mener en 2006-2007 un test d'implantation de franchises en collaboration avec des pharmaciens d'officine dans des agglomérations de moindre importance afin de renforcer le maillage de son territoire et sa proximité avec la clientèle. Si le test est positif, le groupe envisage un déploiement rapide mais maîtrisé des franchises à partir de 2008.

Accélérer le développement des prestations de services

Dans les agences les plus récentes, Bastide le Confort Médical dispose d'un fort potentiel de croissance de son offre de prestations de services, laquelle est plus lente à décoller que les ventes de produits lors de l'implantation dans une nouvelle zone.

Compte tenu de l'arrivée progressive à maturité des agences acquises ou créées au cours des 6 dernières années, les prestations de services devraient ainsi progresser rapidement et tendre vers l'objectif de 50 % (contre 42,7 % en 2005-2006) que s'est fixé le groupe, un niveau déjà atteint dans les régions les plus anciennes comme dans le Sud-Est.



D'autre part, le groupe porte un effort important sur le développement des prestations dans l'activité MAD au travers d'actions fortes de notoriété dans les agences afin de mieux faire connaître à ses clients son savoir faire en matière de location. Un test MAD est actuellement en cours dans une dizaine de villes, avec la collaboration de 6 commerciaux de formation médico-technique ayant pour mission de satisfaire les besoins de nos patients et prescripteurs.

Poursuivre la dynamisation des ventes

L'un des axes de développement majeur de ces dernières années vise à développer le chiffre d'affaires des ventes. Cette politique axée notamment sur l'amplification et l'optimisation des actions marketing porte ses fruits au vu de la croissance réalisée dans ce domaine lors des derniers exercices. Le groupe distribue ainsi des catalogues trimestriels (annuels auparavant) et mène de nombreuses opérations promotionnelles ciblées, en particulier sur ses produits en marque propre.



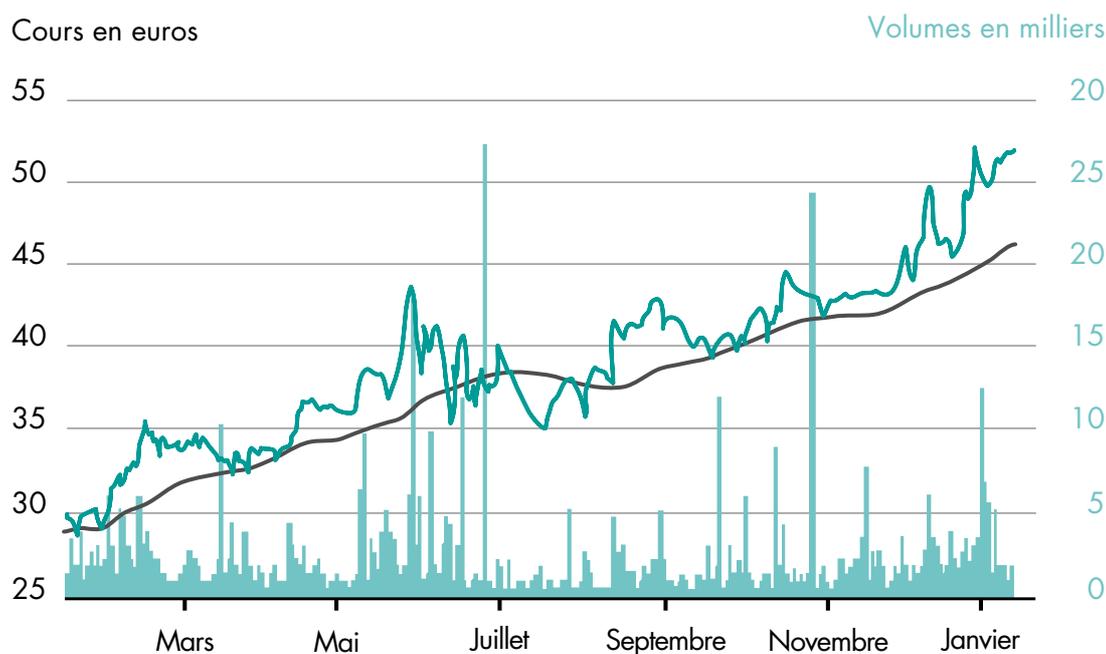
Lancement d'un nouveau canal de vente : le commerce électronique

Bastide le Confort Médical a franchi une nouvelle étape dans sa politique commerciale, en proposant la possibilité d'acheter en ligne l'ensemble des articles d'aide à domicile proposés par le groupe. Bastide entend ainsi tirer parti de sa notoriété grandissante pour capter en premier la croissance du marché sur l'ensemble des canaux de ventes potentiels, et notamment les professionnels de la santé.



Évolution du cours de bourse

— Bastide, le Confort Médical
— MM (50)



Calendrier de communication

Chiffres d'affaires et résultats de la société	Période de publication
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	Publié le 15/11/06 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	Entre le 01/02/07 et le 15/02/07
Résultats semestriels	Entre le 15/02/07 et le 15/04/07
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	Entre le 01/05/07 et le 15/05/07
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre	Entre le 01/08/07 et le 15/08/07
Résultats annuels	Entre le 15/09/07 et le 30/10/07

⁽¹⁾ Montant du chiffre d'affaires : 18,3 M€

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'exercice clos le 30 juin 2006 est caractérisé par une progression significative du chiffre d'affaires (+ 12,4 %) et une croissance du bénéfice net (+ 35,4 %).

Cette évolution est le résultat des efforts entrepris à tous les niveaux pour assurer le développement de notre entreprise.

1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 Comptes sociaux Bastide le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a connu une forte augmentation au cours des trois derniers exercices :

- 56 439 962 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2004,
 - 62 822 374 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2005,
 - 70 622 314 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2006,
- soit une augmentation de 12,4 % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement pour l'exercice clos au 30 juin 2006 à 5 885 193 € contre 5 235 197 € pour l'exercice précédent.

L'activité de location a progressé de 11,68 %, l'activité de vente de 13,00 %. La location représente 42,35 % du chiffre d'affaires H.T. La vente représente 57,65 % du chiffre d'affaires H.T.

Le coefficient de marge brute est passé de 61,78 % pour l'exercice clos le 30 juin 2005 à 61,90 % pour l'exercice clos le 30 juin 2006.

Notre résultat d'exploitation progresse de 27,81 %. Il était de 4 171 915 € pour l'exercice clos le 30 juin 2005, il est de 5 332 304 € pour l'exercice clos le 30 juin 2006.

Notre charge financière est en baisse de 23,51 %. Elle est de 244 682 € pour l'exercice clos au 30 juin 2006 contre 319 907 € pour l'exercice précédent.

Pour cet exercice, les produits financiers s'élèvent à 18 241 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat positif de 28 818 € dont 43 195 € de plus-values de cession d'actif.

Au titre de cet exercice, il va être distribué une participation de 476 236 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 1 637 344 € pour l'exercice, impôt calculé à 33,91 % (contre 1 295 741 € pour l'exercice précédent calculé à 33,83 %), c'est un bénéfice net de 3 012 152 € que nous avons réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2006, contre 2 224 153 € pour l'exercice précédent.

1.2 Situation de Confortis

Depuis avril 2006, la société a développé une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Elle a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux.

A ce titre, elle a conclu une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux avec la société Bastide le Confort Médical le 10 avril 2006.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 514 844 € H.T.

Il est constitué par la :

- location gérance pour : 1 280 571 € H.T.
- vente de marchandises pour : 234 272 € H.T.

Le résultat d'exploitation est de 1 130 603 € pour l'exercice clos au 30 juin 2006 contre 1 033 259 € pour l'exercice clos le 30 juin 2005.

Le résultat financier s'est amélioré passant de (62 913) € pour l'exercice clos le 30 juin 2005 à 6 217 € pour l'exercice clos le 30 juin 2006.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (8 448) € et de l'impôt Société de 376 250 €, le résultat net de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 752 123 € pour l'exercice clos au 30 juin 2006 contre 642 237 € pour l'exercice clos le 30 juin 2005.

1.3 SCI Bastide 2

Cette société créée le 1^{er} Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide le Confort Médical. Le loyer s'élève à 129 093 € H.T.V.A. pour l'année, l'exercice 2005 se solde par un bénéfice de 9 466 €.

1.4 SCI Bastide 3

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide. Le loyer s'élève à 97 696 € H.T.V.A. pour l'année, l'exercice 2005 se solde par un bénéfice de 10 883 €.

1.5 SCI Bastide 4

La société a été constituée en juillet 2004 en vue d'acquérir un terrain et faire construire un immeuble à usage commercial à Nîmes.

Les travaux sont en cours d'achèvement. Ils devraient se terminer prochainement. La société percevra des loyers à compter d'octobre 2006.

L'exercice 2005 se solde par une perte de 3 238 €.

1.6 Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis selon les nouvelles normes IFRS. Le passage aux normes IFRS a eu comme effet principal l'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition qui a été remplacé par un test de dépréciation.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans de la SA Bastide le Confort Médical et de la SA Confortis, sur 12 mois et arrêtés au 30 juin 2006.

Les deux sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires, non significatives, n'ont pas été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 56 440 K€ pour l'exercice clos au 30 juin 2004,
- 62 822 K€ pour l'exercice clos au 30 juin 2005,
- 70 690 K€ pour l'exercice clos au 30 juin 2006,

soit 12,5 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 61,78 % pour l'exercice clos le 30 juin 2005 à 61,89 % pour l'exercice clos le 30 juin 2006.

Le résultat opérationnel s'élève à 6 140 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2006 contre 5 098 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2005, soit une progression de 20,44 %.

Le résultat financier s'améliore passant de (416) K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2005 à (270) K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2006.

Compte tenu d'un impôt calculé à 33,91% de 2 015 K€, c'est un bénéfice net de 3 855 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2006 contre 3 099 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2005 qui conclut cet exercice, en augmentation de 24,39 %.

2 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2005 a approuvé la division du titre par trois. Cette division a pris effet le 29 décembre 2005. Le capital social est composé de 2 446 860 actions pour un montant de 3 303 261 €.

De nouveaux sites ont été créés : l'agence de Strasbourg en août 2005, de Besançon en novembre 2005, de Reims en décembre 2005 et de Nancy en juin 2006.

Des sites ont également été déplacés dans le même secteur géographique mais pour des zones commerciales plus attractives : Montélimar en janvier 2006, Nice en avril 2006.

La société Bastide le Confort Médical a développé par le biais de sa filiale Confortis une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Confortis a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux. Bastide le Confort Médical vend à sa filiale des dispositifs médicaux destinés à l'exportation ou achète à sa filiale ces dispositifs médicaux que cette dernière a importés.

A ce titre, elles ont conclu le 10 avril 2006 une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux.

La société Bastide le Confort Médical a acquis de sa société mère, la société d'Investissement Bastide en avril 2006 les marques TEC et DOMITEC dont cette dernière était titulaire.

3 ÉVOLUTION ET ÉVÈNEMENTS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

La croissance interne va se poursuivre et s'amplifier au cours du présent exercice. Nous allons ouvrir trois nouveaux sites au cours de ce semestre pour améliorer notre maillage du territoire (Béziers, Portet sur Garonne et Châteauroux). Nous avons procédé au transfert du site du Mans et procéderons également au cours du premier semestre au transfert du site de Nîmes.

L'exercice actuellement en cours est légèrement supérieur à nos objectifs.

Nous terminons la mise aux normes de nos agences. La société vient d'obtenir la reconduction de sa certification Iso 9001 version 2000 pour la totalité de ses agences et de ses métiers

La gestion des dossiers administratifs évolue positivement avec le développement de la télétransmission vers les Caisses d'assurance maladie et le raccourcissement des délais de règlement.

La société Bastide le Confort Médical a mis en place le 2 octobre 2006 un site Internet marchand afin que les particuliers puissent procéder à des achats en ligne.

La société Bastide le Confort Médical envisage de conclure une convention de trésorerie avec les autres sociétés du Groupe Bastide le Confort Médical afin d'optimiser la gestion de trésorerie et de pouvoir réaliser des avances de trésorerie moyennant une rémunération de ces avances selon le taux Euribor à trois mois.

4 RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2005 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2005, il avait été voté que le prix d'achat ne doit pas excéder 120 (cent vingt) € par action ordinaire. Les prix de vente ne doivent pas être inférieurs à 30 (trente) € par action ordinaire. Ces valeurs, compte tenu de la division du titre par trois décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2005, le prix d'achat maximum est de 40 (quarante) € et 10 (dix) €.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006 sont explicitées ci-dessous.

Au 1^{er} juillet 2005, la société détenait 1 682 actions en propre. Cela représentait 0,206 % du capital social. L'action a été divisée par trois suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2006, ce qui aurait représenté 5 046 actions.

Du 1^{er} juillet 2005 au 28 décembre 2005, la société a acheté 111 actions et en a vendu 893.

Le cours moyen a été de 85,04 € pour les ventes et 81,52 € pour les achats.

Avant la division du titre par trois par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2005, soit du 29 décembre 2005 au 30 juin 2006, la société a acheté 4289 actions au cours moyen de 35,83 € et a vendu 4455 actions au cours moyen de 35,89 €.

Après la division du titre par trois par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2005, soit du 30 juin 2006, la société détenait 7 376 (2 534 actions en propre par le biais du contrat de liquidité et 4 842 action en autodétention). Cela représente 0,302 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 1,35 €.

Le montant des frais est de 0,45 % du montant des transactions. La nouvelle réglementation AMF a supprimé ces frais sur transactions à compter du mois de juillet 2006.

5 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2005, avait autorisé le conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

Sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005, le Conseil d'administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la 5^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation était donnée pour une durée de trente huit mois à compter du 16 décembre 2005.

A ce jour, une réunion du conseil d'administration du 10 avril 2006 a décidé de l'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires suivants :

- Monsieur Vincent BASTIDE : 1.512 actions
- Madame Dominique VALIENTE : 1.110 actions
- Monsieur Olivier HILD : 1.110 actions
- Monsieur Nicolas DESFOSSEZ : 1.110 actions

Le cours de clôture était de 40,46 €

La valeur de ces attributions gratuites d'actions est de

- Monsieur Vincent BASTIDE : 1.512 actions – 61 175,20 €
- Madame Dominique VALIENTE : 1.110 actions – 44 910,60 €
- Monsieur Olivier HILD : 1.110 actions – 44 910,60 €
- Monsieur Nicolas DESFOSSEZ : 1.110 actions – 44 910,60 €

Le Conseil a décidé lors de sa réunion du 10 avril 2006 que l'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter de ce jour durant laquelle les droits du bénéficiaire seront incessibles à la seule exception, en cas de décès, d'une transmission au bénéfice de ses héritiers qui en feraient la demande dans les six mois du décès.

Il a également décidé que l'attribution gratuite d'actions est soumise à la poursuite par les bénéficiaires sans discontinuité jusqu'au terme de la période d'acquisition d'un contrat de travail ou d'un mandat social exercé au sein de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.

Il a décidé par ailleurs que dans l'hypothèse où, durant la période d'acquisition, une modification du capital de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, régulièrement décidée, aurait pour effet de porter le pourcentage d'actions à attribuer gratuitement à plus de 10 % du capital total, le nombre d'actions à attribuer gratuitement sera automatiquement réduit de manière proportionnelle afin de ne pas excéder ce seuil.

Le Conseil a indiqué aux bénéficiaires qu'ils sont tenus de conserver les actions pendant une période de deux ans à compter de leur attribution définitive.

6 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

Nature des indications	Exercice au 30/06/02	Exercice au 30/06/03	Exercice au 30/06/04	Exercice au 30/06/05	Exercice au 30/06/06
I Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 262 412	3 262 412	3 262 480	3 262 480	3 303 261
Nombre des actions ordinaires existantes	815 603	815 603	815 620	815 620	2 446 860
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligation					
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors-taxes	44 576 008	50 213 707	56 439 962	62 822 374	70 622 314
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	3 960 330	5 328 016	5 379 002	7 643 282	9 441 965
Impôts sur les bénéfiques	359 444	599 899	739 606	1 295 741	1 637 344
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	64 850	74 077	365 835	476 236
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	695 194	1 085 743	1 057 436	2 224 153	3 012 152
Résultat distribué	130 496	309 931	187 592	399 653	538 309
III Résultat par action					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions	4,41	5,80	5,60	7,33	2,99
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	0,85	1,33	1,30	2,73	1,23
Dividende attribué à chaque action	0,16	0,38	0,23	0,49	0,22
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	414	493	531	553	650
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 179 814	9 325 625	10 061 745	11 615 413	13 113 226
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 483 359	2 880 824	3 168 908	3 894 110	4 420 045

7 AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice net de 3 012 152,40 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- réserve légale : 4 077,67 €,
- dividendes distribuables : 538 309,20 €,
- réserves facultatives : 2 469 765,53 €.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- un dividende de 309 931 € au titre de l'exercice 2002/2003,
- un dividende de 187 592 € au titre de l'exercice 2003/2004,
- un dividende de 399 653 € au titre de l'exercice 2004/2005.

8 INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Investissements

Bastide le Confort Médical	Acquisitions	Fusions	Cession Mise au rebut Transferts
Immobilisations incorporelles	153 658	0	0
Immobilisations corporelles	8 265 311	0	905 628
Immobilisations financières	378 436	0	606 397
Total	8 797 406	0	1 512 025

Groupe Bastide	Acquisitions	Cession Mise au rebut Transferts
Immobilisations incorporelle	154 K€	9 K€
Immobilisations corporelles	8 286 K€	2 057 K€
Immobilisations financières	201 K€	59 K€
Total	8 641 K€	2 125 K€

8.2 Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

La société est certifiée ISO 9001 EN NF ISO 13485 pour l'ensemble de nos activités de vente et de location matériel médical.

9 ENDETTEMENT

Le ratio endettement et capitaux propres est de 32,40 % compte tenu de capitaux propres se montant à 23 473 737 € et d'un endettement de 7 591 726 €.

10 PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

La société Bastide le Confort Médical n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Il a été conclu un pacte de stabilité entre les actionnaires suivants : société d'investissements Baside, Guy Bastide, Brigitte Bastide, Marielle Miller, Vincent Bastide, Philippe Bastide.

11 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Actions	Droits de votes
Plus de 50 %	X	SIB
de 33,33 à 50 %	SIB	X
de 10 à 20 %	X	Guy Bastide
de 5 à 10 %	Guy Bastide Brigitte Bastide	Brigitte Bastide

12 FAITS EXCEPTIONNELS OU LITIGES

Ils n'existe pas actuellement, à la connaissance de la société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Bastide le Confort Médical ou de ses filiales

13 LA CONCURRENCE

Elle est diversifiée et issue à la fois du secteur parapublic et du secteur privé.

13.1 Dans le secteur parapublic

Les acteurs les plus importants sont les associations d'insuffisants respiratoires (AIR). L'ANTADIR (Association Nationale pour le Traitement et l'Assistance à Domicile des Insuffisants Respiratoires) regroupe plusieurs associations. Une association dissidente a été créée, le GARAD (Groupement des Associations Régionales d'Assistance à Domicile) qui regroupe huit associations. Les AIR ont connu un fort développement à partir de 1981. Ce sont des associations de prescripteurs et non pas de malades. Les associations d'insuffisants respiratoires sont des associations loi de 1901 dites à but non lucratif. Pendant 20 ans, elles ont bénéficié d'un statut particulier : tarifs conventionnels négociés avec les CRAM et différents de la LPPR, fiscalité particulièrement avantageuse en dehors des dons attachés à ce type de structure. Aujourd'hui, leur fiscalité et leur approche de l'activité les rendent proches de l'activité des entreprises privées et d'ailleurs un nombre de plus en plus important prend la forme de SAS (Société à Actions Simplifiées).

Initialement orientées uniquement vers l'appareillage des patients insuffisants respiratoires chroniques graves, elles se sont depuis orientées vers :

- la nutrition entérale à domicile,
- la perfusion,
- l'insulinothérapie par pompe, voire pour certaines (par exemple : ARAIR à Tours) dans l'ensemble de l'activité du « Home Health Care ».

Les AIR sont actuellement soumises à la LPPR et sont structurées dans le cadre d'un syndicat professionnel, le SNADOM (Syndicat National des Associations à Domicile).

13.2 Dans le secteur privé

La concurrence est composée de trois grands acteurs de taille nationale :

- Air Liquide Santé avec deux structures : Vitalaire et Orkyn,
- Locapharm, filiale d'Alliance Santé, groupe anglais Unichem,
- LVL Médical, cotée au Second Marché.

	Appartenance à un groupe	Type de prestation	Distribution
Vitalaire	Air Liquide	Respiratoire, NPAI ⁽¹⁾	Direct
Orkyn	Air Liquide	Globale	Direct/Pharmacie
Locapharm	Alliance Santé (groupe anglais Unichem)	Globale	Pharmacie
D'MEDICA	-	MAD	Direct/Pharmacie
LVL Médical	-	Respiratoire, NPAI ⁽¹⁾	Direct

(1) Nutrition, Perfusion, Algologie, Insulinothérapie.

D'Médica a été cédé au 1^{er} octobre 2006 à la CERP Nancy.

Sur le plan régional, le marché est également composé de sociétés spécialisées (dans le secteur respiratoire notamment) et d'un nombre important (plus de 1 000) de petites sociétés ayant une activité dominante de vente et une petite activité de prestation de service tournée essentiellement vers le Maintien à Domicile « MAD ». Les plus importantes étant Euromédis et Caléa, filiale du groupe Frésenius.

Sur le plan national, Bastide le Confort Médical est le troisième acteur en terme de chiffre d'affaires et le numéro un en terme d'implantations.

Les autres concurrents sont :

- Districlub médical : il s'agit d'un réseau de franchise comprenant environ 50 franchisés intervenant principalement dans le domaine du maintien à domicile et de la vente aux professionnels.
- Capi vital Santé Il s'agit d'un réseau de franchise d'une centaine d'adhérents intervenant principalement dans le domaine du maintien à domicile et de la vente aux professionnels.
- et Rhéteam : il s'agit d'un groupement d'adhérents comprenant environ cent adhérents et deux cents en Allemagne intervenant principalement dans le domaine du maintien à domicile et du handicap.

14 PUBLICATION RÉCENTE

En K€	2005-2006	2006-2007	Variation
Ventes	9 030	9 969	+10,4 %
Prestations de services	7 196	8 358	+16,2 %
Chiffre d'affaire 1^{er} trimestre	16 226	18 328	+13,0 %

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2006-2007, Bastide Le Confort Médical a généré un chiffre d'affaires de 18,3 M€, en croissance de + 13,0 % par rapport au 1^{er} trimestre 2005-2006. Cette performance, totalement organique, confirme l'accélération de la croissance constatée au second semestre de l'exercice précédent et valide à nouveau le fort dynamisme du groupe sur un marché porteur.

14.1 Forte croissance des prestations de services

Les prestations de services, plus rémunératrices en terme de marges, progressent plus rapidement que les ventes et représentent sur ce trimestre 45,6 % du chiffre d'affaires contre 44,3 % au premier trimestre de l'exercice précédent. Le groupe recueille les fruits du renforcement de sa force commerciale et des succès commerciaux importants auprès des collectivités.

14.2 Les produits en marque propre tirent la croissance des «ventes»

Dans un trimestre traditionnellement peu représentatif pour les « ventes » compte tenu de la période estivale, le groupe poursuit sa stratégie de développement de ses marques propres. Ceux-ci ont généré au 1^{er} trimestre 2006-2007 un chiffre d'affaires de 2,7 M€ en croissance de + 17,8 %, représentant 27,9 % du chiffre d'affaires « ventes » et 15,1 % du chiffre d'affaires global.

14.3 Répartition par métiers

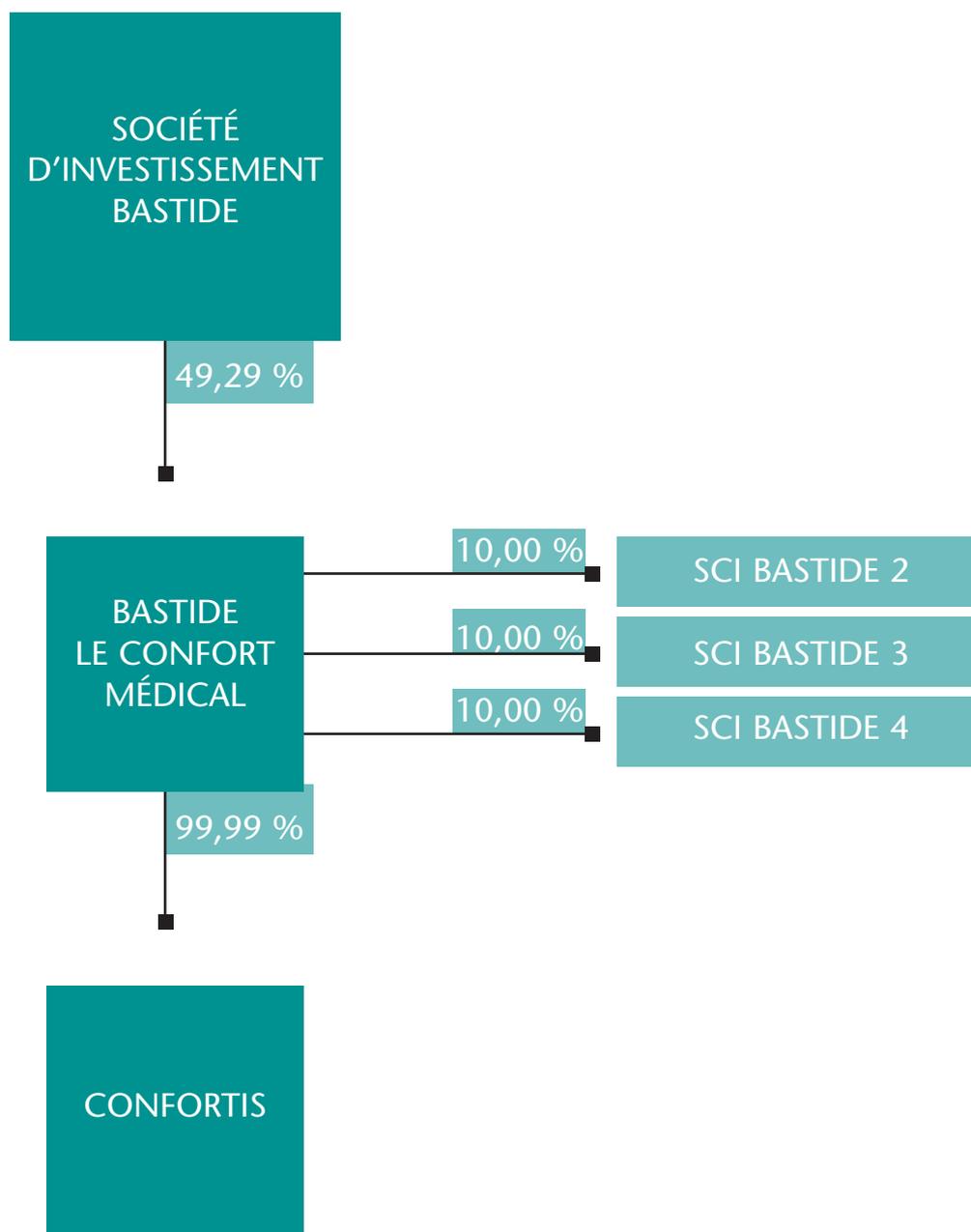
Par métiers, l'activité « Maintien à Domicile » confirme son très fort dynamisme avec une croissance de +13,4 %, bénéficiant notamment du développement de la partie location. La division « Nutrition - Perfusion » ressort en progression de + 9,7 %, intégrant une évolution du mix produit en Insulinothérapie liée à un changement tarifaire, qui impacte ponctuellement le chiffre d'affaires mais pas les marges. L'activité « Respiratoire » continue d'afficher une activité soutenue avec un chiffre d'affaires de 3,0 M€ en hausse de + 14,1 %.

14.4 Objectifs 2006-2007 confortés

En s'appuyant sur ce bon début d'exercice qui lui permet de prendre de l'avance sur son plan de développement, Bastide Le Confort Médical confirme avec confiance ses objectifs 2006-2007 d'une croissance organique supérieure à + 10 % et d'une amélioration de sa marge opérationnelle courante.

Bastide Le Confort Médical poursuit également activement son expansion géographique. Après Béziers en juillet, Châteauroux en décembre, le groupe prévoit les ouvertures de Lille, Vannes et Douai avant la fin de l'exercice.

15 ORGANIGRAMME GROUPE BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL



COMPTES CONSOLIDÉS

1 BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2006

Actif (en K€)

	au 30/06/06	au 30/06/05
Immobilisations incorporelles	771	671
Ecarts d'acquisition	9 827	9 827
Immobilisations corporelles	19 639	16 713
Autres actifs financiers	724	582
Impôts différés	250	169
Total actifs non-courants	31 211	27 962
Stocks et en cours	8 478	7 307
Clients et comptes rattachés	10 670	9 622
Autres débiteurs	1 618	777
Autres actifs courants	550	585
VMP et autres placements	90	73
Disponibilités	649	1 133
Total actifs courants	22 055	19 497
Total des actifs destinés à être cédés	0	0
Total de l'actif	53 266	47 459

Passif (en K€)

	au 30/06/06	au 30/06/05
Capital	3 303	3 262
Primes liées au capital	9 336	9 336
Actions propres	(166)	(139)
Autres réserves	0	0
Résultats accumulés	13 938	10 487
Total capitaux propres, part du groupe	26 411	22 946
Total intérêts minoritaires	0	0
Total des capitaux propres	26 411	22 946
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	6 170	5 407
Engagements envers le personnel	52	51
Autres provisions	0	0
Impôts différés	406	307
Total passifs non-courants	6 628	5 765
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	2 596	2 625
Provisions (part à moins d'un an)	170	131
Fournisseurs et comptes rattachés	12 047	10 295
Autres dettes	5 407	5 691
Autres passifs courants	7	6
Total passifs courants	20 227	18 748
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0
Total des passifs	26 855	24 513
Total du passif	53 266	47 459

2 COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	du 01/07/05 au 30/06/06	du 01/07/04 au 30/06/05
Chiffre d'affaires	70 690	62 822
Autres produits de l'activité	318	128
Achats consommés	(26 933)	(24 012)
Charges externes	(13 634)	(11 995)
Charges de personnel	(18 018)	(15 893)
Impôts et taxes	(1 697)	(1 569)
Dotation aux amortissements	(5 288)	(5 043)
Dotation aux provisions	(151)	(96)
Autres produits et charges d'exploitation	853	756
Résultat opérationnel courant	6 140	5 098
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	6 140	5 098
Coût de l'endettement financier brut	(326)	(404)
Coût de l'endettement financier net	(326)	(404)
Autres produits et charges financiers	56	(13)
Résultat avant impôt	5 870	4 681
Impôts sur les bénéfices	(2 015)	(1 582)
Résultat après impôt	3 855	3 099
Résultat net total	3 855	3 099
Part du groupe	3 855	3 099
Part des minoritaires	0	0
Résultat par action (en €)*	1,58	1,27
Résultat dilué par action (en €)*	1,58	1,27

(*) calculé, au titre des deux périodes, sur le nombre d'actions au 30 juin 2006 (2 446 860 actions).

3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe		Total	Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves					
Situation au 30/06/04	3 262	9 336	(139)				7 575	20 034	0	20 034
Incidence des changements de méthode comptable										
Augmentation de capital										
Résultat de la période							3 099	3 099		3 099
Dividendes versés							(187)	(187)		(187)
Variation autocontrôle								0		0
Situation au 30/06/05	3 262	9 336	(139)	0	0	0	10 487	22 946	0	22 946
Incidence des changements de méthode comptable										
Augmentation de capital										
Résultat de la période							3 855	3 855		3 855
Dividendes versés							(399)	(399)		(399)
Variation autocontrôle				(18)				(18)		(18)
Résultat cession autocontrôle							27	27		27
Situation au 30/06/06	3 303	9 336	(157)	0	0	0	13 929	26 411	0	26 411

4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en K€)

	30/06/06	30/06/05
Résultat net consolidé	3 855	3 099
Elimination des amortissements et provisions	4 832	4 597
Elimination des résultats de cessions d'immobilisations	(35)	23
Elimination des impôts différés	18	(42)
Elimination du retraitement des crédits baux	(1 101)	(1 478)
incidence de la variation du B.F.R.	(1 061)	1 591
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 508	7 790
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelle	(8 413)	(5 743)
Acquisition d'actifs financiers	(275)	(57)
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	65	68
Cession d'actifs financiers	202	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 421)	(5 732)
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	9	
Emission d'emprunts	6 800	2 000
Remboursement d'emprunts	(5 331)	(1 663)
Dividendes versés	(399)	(188)
Flux de trésorerie liés aux activités financement	1 079	149
Variation de la trésorerie	(834)	2 207
Trésorerie d'ouverture	1 140	1 067
Trésorerie de clôture	306	1 140
Disponibilités	649	1 133
V.M.P.	90	73
Découverts bancaires	(433)	(66)
Trésorerie de clôture	306	1 140

5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les présents comptes consolidés couvrent la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

N1 Faits significatifs au 30 juin 2006

1 Premier exercice d'application des IFRS

Les comptes consolidés du groupe Bastide le Confort Médical, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006, sont établis pour la première fois conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Jusqu'au 30 juin 2005, les comptes consolidés étaient établis selon les règles et principes comptables applicables en France.

L'information comparative 2004/2005 a été retraitée conformément aux principes IFRS.

Les informations requises par la norme IFRS 1 concernant la première application des normes IFRS sont présentées à la note 3-1.

2 Division de la valeur nominale du titre

L'Assemblée Générale du 16 décembre 2005 a décidé de procéder à la division par 3 de la valeur nominale des actions Bastide le Confort Médical, ramenant celle-ci à 1,35 euros.

Corrélativement, le nombre d'actions a été porté à 2 446 860 contre 815 620 antérieurement.

N2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 Principes de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2006 comprennent les états financiers de Bastide le Confort Médical et de sa filiale Confortis. Celle-ci, contrôlée directement de manière exclusive, est consolidée par intégration globale.

Toutes les opérations réciproques entre les deux sociétés et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

Les intérêts minoritaires ne sont pas distingués dans les comptes consolidés car, résultant de l'application des obligations légales en matière de nombre d'actionnaires, ils ne sont pas significatifs.

2 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres Confortis et quote-part dans la juste valeur de ses actifs nets à la date de prise de contrôle. Ils sont également constitués des fonds de commerce des sociétés acquises par Bastide le Confort Médical et fusionnées depuis. Le groupe appliquait déjà ces critères antérieurement à l'application des normes IFRS.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », ils ne sont plus amortis depuis le 1^{er} juillet 2004, mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Le groupe considère que chaque agence commerciale constitue une UGT, valorisée sur la base des flux nets de trésorerie prévisionnels.

Certaines valeurs d'actifs correspondent à plusieurs UGT, la société n'ayant pas affecté, à l'époque du regroupement, une valeur à chaque agence.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT, ou d'un ensemble d'UGT, se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation correspondante est comptabilisée.

3 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- des éléments amortissables, tels que : logiciels, droits d'exploitation,... qui sont amortis sur 3 ans,
- des éléments non amortissables, droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation.

Les frais de recherche et de développement d'un montant non significatif sont comptabilisés en charges.

4 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût d'acquisition ou de construction, diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées.

4.1 Principales durées d'utilisation retenues par type d'immobilisations

- constructions : 20 ans,
- agencements des constructions : 5 à 10 ans,
- matériel et outillage : 6 à 8 ans,
- installations générales : 5 ans,
- matériel de transport : 5 ans,
- matériel et mobilier de bureau : 5 ans.

4.2 Contrats de location

Le groupe Bastide le Confort Médical appliquait déjà la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française en matière de retraitement des contrats de location-financement, très proche des critères de la norme IAS 17.

Ainsi, les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles appliquées par le groupe. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

5 Autres actifs financiers

Il s'agit principalement de dépôts et cautionnements, ainsi que, très accessoirement, de titres de sociétés non consolidées. Ils sont présentés en actifs non courants.

L'ensemble des autres actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un risque de perte de valeur.

6 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part du groupe.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations correspondantes sont comptabilisées.

7 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non-recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée, basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou non).

8 Autres débiteurs et autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations éventuelles tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

9 Opérations en devises

Elles sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date du règlement. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

10 Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère détenues par elle-même sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

11 Provisions

Le groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie.

Le poste provision est désormais réparti en « provisions non courantes » et « provisions courantes ».

Les provisions non courantes comprennent les engagements envers le personnel au titre des indemnités de fin de carrière. Ils sont calculés en fonction du principe d'indemnisation prévue par la convention collective applicable aux sociétés du groupe.

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe, comprennent pour l'essentiel les provisions pour restructuration, contentieux et risques divers.

12 Impôts différés

Les impositions différées sont constituées, selon la méthode du report variable, pour les différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale,
- des reports fiscaux déficitaires ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Au bilan, le groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts concernés et si ceux-ci relèvent d'une même autorité de taxation.

Les impositions différées sont présentées en actif et passifs non courants.

13 Dettes financières

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

La part à plus d'un an figure en passif non courant.

14 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits.

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui pourraient comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs (dont les goodwill) et les litiges et événements très inhabituels,
- des produits et charges financiers,
- des impôts sur les résultats.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, augmenté de toutes les actions potentiellement dilutives.

N3 Compléments d'informations relatifs aux états financiers

1 Effets de la première application des IFRS

De par la simplicité de la structure et des opérations du groupe Bastide le Confort Médical et de l'application des méthodes préférentielles requises par la réglementation française antérieurement à l'adoption des normes IFRS, les effets de la première application de celles-ci sont extrêmement limités et portent sur les points suivants :

- le compte de résultat ne supporte plus la charge d'amortissement des écarts d'acquisition,
- les titres d'autocontrôle sont imputés en diminution des capitaux propres, y compris les titres détenus au travers du contrat de liquidité.

Les états financiers comparatifs (clôture 30 juin 2005) sont affectés en conséquence.

1.1 Effets sur les capitaux propres au 30 juin 2005

Capitaux propres CRC 99-02	22 465
Ecarts d'acquisition	620
Titres d'autocontrôle	(139)
Capitaux propres IFRS	22 946

1.2 Effets sur le résultat au 30 juin 2005

Résultat CRC 99-02	2 479
Ecarts d'acquisition	620
Résultat IFRS	3 099

2 Périmètre de consolidation

Il est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Sociétés	Siège social	Siret	% Contrôle	% d'intérêt
Bastide le Confort Médical	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	305 635 039 001 94	Société Mère	Société Mère
Confortis	Z.A. de Cromel 50220 St Quentin	342 086 915 000 28	100 %	100 %

Les deux sociétés sont de nationalité française et sont intégrées globalement.

3 Écarts d'acquisition

Valeurs nettes

Tableau de variation	30/06/05	Accroissement	Diminution	30/06/06
Lhomme Rabier	320			320
Escande	331			331
Aerodom	710			710
Médical Chaubert	554			554
Médico Savoie	54			54
Hygiène Service	297			297
SPM	124			124
Sète	11			11
Médical Guiraud	472			472
Tours	95			95
Sésame	146			146
Confortis	5 937			5 937
Médical Home Santé	776			776
Total	9 827			9 827

Toutes les sociétés identifiées, hormis Confortis, ont fait l'objet de fusion-absorption par la société Bastide le Confort Médical depuis leur acquisition.

4 Immobilisations incorporelles

4.1 Logiciels

VALEURS BRUTES

Tableau de variation	30/06/05	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/06
Logiciels	1 012	79	9		1 082
Dont retraitement crédit-bail	440				440

AMORTISSEMENTS

Tableau de variation	30/06/05	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/06
Logiciels	913	54	9		958
Dont retraitement crédit-bail	440				440

4.2 Droits au bail

Tableau de variation	30/06/05	Acquisitions	Sorties	Virements	30/06/06
Ville Active	32				32
Montpellier	53				53
Bordeaux	8				8
Narbonne	31				31
Montauban	23				23
Agen	15				15
Chambéry	15				15
Aerodom	70				70
Toulon	15				15
Pau	6				6
Nantes	76				76
Paris	76				76
Mulhouse	92				92
Montélimar	30				30
Strasbourg	15				15
Troyes	15				15
Besançon		75			75
Total	572	75	0	0	647

5 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation	30/06/05	Acquisitions	Sorties	30/06/06
Terrain	70			70
dont retraitement crédit-bail	70			70
Agencements, Aménagements, Inst.	6 323	965	157	7 131
dont retraitement crédit-bail	200			200
Installations techniques et outillage	26 543	7 050	370	33 223
dont retraitement crédit-bail	7 668			7 668
Autres immobilisations	4 828	271	1 503	3 596
dont retraitement crédit-bail	335			335
Immobilisations en cours	27		27	0
Total	37 791	8 286	2 057	44 020

Amortissements

Tableau de variation	30/06/05	Augmentation	Diminution	30/06/06
Agencements, Aménagements, Inst.	3 595	551	150	3 996
dont retraitement crédit-bail	107	10		117
Installations techniques et outillage	13 473	4 226	310	17 389
dont retraitement crédit-bail	4 752	1 047		5 799
Autres immobilisations	4 011	459	1 474	2 996
dont retraitement crédit-bail	335			335
Total	21 079	5 236	1 934	24 381

Présentation synthétique des retraitements de crédit bail

Nature	Montant brut	Amortissements	Durée	Dette financière	Impôt différés	Levées d'option	Redevances
Logiciels	440	440	4 ans			0 €	
Terrain	70		15 ans	23		0,075 €	8
A.A.I	200	117	15 ans	65		0,075 €	24
Installations techniques	7 668	5 799	6 ans	665	364	1 %	1 173
Matériel informatique	335	335	3 ans			1 €	
Total	8 713	6 691	0	753	364	1	1 205

6 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

	30/06/06	30/06/05
Titres de participation et créances rattachées	14	73
Prêts au personnel	74	
Dépôts de garantie	636	509
Valeurs nettes	724	582

7 État des échéances des actifs courants

	30/06/06	30/06/05
Créances clients brutes	10 718	10 190
Dépréciation	(48)	(567)
Créances clients nettes	10 670	9 623
Créances fournisseurs	951	350
Créances sociales	23	17
Créances fiscales	287	200
Créances diverses	357	209
Autres créances	1 618	777
Autres actifs courants	550	585

Cette dernière rubrique recouvre les charges constatées d'avance.

Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

8 Capitaux propres

Le capital social est passé de 3 262 480 € à 3 303 261 € suite à l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 2005. Cette même assemblée a décidé de diviser par 3 la valeur nominale de l'action, ramenant celle-ci à 1,35 €.

Corrélativement, le nombre d'actions a été porté à 2 446 860 contre 815 620 ultérieurement.

	30/06/06	30/06/05
Nombre d'actions au 1 ^{er} juillet	815 620	815 620
Nombre d'actions au 30 juin	2 446 860	815 620
Nominal de l'action au 1 ^{er} juillet	4,00	4,00
Nominal de l'action au 30 juin	1,35	4,00

9 Actions d'autocontrôle

La société Bastide le Confort Médical détient 7 376 de ses propres actions au 30 juin 2006, pour une valeur d'acquisition de 166 K€, soit une valeur unitaire de 22,46 €.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2006 s'élevait à 40,44 €.

10 Emprunts

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants pour leur partie à moins d'un an et en passifs non courants pour le solde.

Courants (échéance à moins d'un an) :

Emprunts	1 497
Emprunts de crédit-bail	677
Concours bancaires	420
Associés	2
	2 596

Non courants (échéance à plus d'un an) :

Emprunts	6 094
Emprunts de crédit-bail	76
	6 170

Tous les emprunts ont été contractés à des taux fixes. Seul un financement en crédit-bail, dont le solde s'élève à 88 K€ au 30 juin 2006, a été conclu à taux variable.

11 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont ventilées en passifs courants et passifs non courants.

	30/06/05	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/06
Passifs non courants - Indemnités de fin de carrière	51	1			52
Passifs courants - contentieux divers	131	124	49	36	170
Total	182	125	49	36	222

12 Provisions pour dépréciations d'actifs

	30/06/05	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/06
Stocks marchandises	23	24			47
Créances clients	567		45	474	48
Total	590	24	45	474	95

13 État des échéances des autres passifs courants

	30/06/06	30/06/05
Dettes fournisseurs	12 047	10 295
Dettes sociales	3 372	2 906
Dettes fiscales	2 030	2 548
Dettes diverses	5	237
Autres dettes	5 407	5 691
Autres passifs courants	7	6

Cette dernière rubrique recouvre les produits constatés d'avance.

Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

14 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est presque exclusivement réalisé en France.

	du 01/07/05 au 30/06/06	du 01/07/04 au 30/06/05	du 01/07/03 au 30/06/04
Ventes	40 727	36 030	32 682
Prestations	29 963	26 792	23 758
Total	70 690	62 822	56 440

15 Autres produits et charges d'exploitation

	30/06/06	30/06/05
Cessions d'actifs	34	-
Reprise de provisions	604	511
Divers	215	245
	853	756

16 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut se répartit en :

	30/06/06	30/06/05
Intérêts sur emprunts	234	304
Intérêts sur location-financement	92	100
	326	404

17 Charges d'impôt

Les impôts sur les bénéfices se répartissent en :

	30/06/06	30/06/05
Impôts exigibles	1 997	1 624
Impôts différés	18	(42)
	2 015	1 582

La charge d'impôt réelle correspond à l'impôt théorique calculé en appliquant au résultat avant impôt le taux d'IS en vigueur en France.

Evolution des impôts différés au bilan consolidé :

	30/06/06	30/06/05
Impôt différé actif	250	169
Impôt différé passif	406	307

18 Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'établit à 271 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 ; il s'établissait à 272 K€ au titre de l'exercice précédent.

19 Effectifs

	30/06/06	30/06/05
Cadres	75	71
Employés	572	527
	647	598

20 Engagements financiers hors bilan

Obligations contractuelles	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
Etablissement de Crédit				
Dettes financières				
Ret. Crédit Bail				
Contrat de location simple	7 582	3 697	3 834	51
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

21 Information sectorielle

Le groupe Bastide le Confort Médical opérant presque exclusivement en France et dans un seul métier, la notion d'information sectorielle n'est pas pertinente.

22 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'influer sur les comptes du groupe Bastide le Confort Médical de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2006 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos le 30 juin 2005 retraitées selon les mêmes règles.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 2.2. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Nîmes, le 8 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International
Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT
Philippe Silhol

COMPTES SOCIAUX

1 BILAN AU 30 JUIN 2006

Actif (en €)

	Brut	Amort/ Prov	Net au 30/06/06	Net au 30/06/05	Net au 30/06/04
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	641 801	599 698	42 102	39 710	18 355
Fonds commercial	5 301 300		5 301 300	5 226 300	5 166 300
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	6 931 266	3 879 017	3 052 249	2 635 913	2 414 930
Installations techniques, mat. out. Industriels	25 542 002	11 617 900	13 924 102	10 154 315	8 311 829
Autres immobilisations corporelles	2 682 602	2 179 554	503 047	593 999	771 251
Immobilisations en cours				27 999	4 600
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	3 588 873		3 588 873	3 604 379	3 604 224
Créances rattachées à des participations	10 706		10 706	599 369	1 843 820
Autres titres immobilisés	85 113		85 113		
Prêts	74 058		74 058		
Autres immobilisations financières	658 117		658 117	441 079	384 453
Total	45 515 843	18 276 171	27 239 671	23 323 069	22 519 765
Actif circulant					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements	461 533		461 533	478 511	458 505
Marchandises	8 063 266	47 024	8 016 242	6 828 265	5 966 917
Avances et acomptes versés sur commande					
Créances					
Clients et comptes rattachés	10 614 524	48 194	10 566 330	9 622 242	10 327 095
Autres créances	1 612 546		1 612 546	649 745	813 738
Divers					
Valeurs mobilières de placement	80 552		80 552	211 847	211 847
Disponibilités	443 605		443 605	1 123 378	315 685
Charges constatées d'avance	698 987		698 987	746 613	410 953
Total	21 975 017	95 218	21 879 799	19 660 605	18 504 745
Charges à répartir sur plusieurs exerc.					
Total général	67 490 860	18 371 389	49 119 471	42 983 675	41 024 510

Passif (en €)

	Net au 30/06/06	Net au 30/06/05	Net au 30/06/04
Capitaux propres			
Capital social	3 303 261	3 262 480	3 262 480
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527	9 341 527
Réserves			
Réserve légale	326 248	326 248	326 241
Réserves réglementées	4 127	4 127	
Autres réserves	7 489 772	5 701 926	4 832 090
Report à nouveau	775	292	
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de l'exercice	3 012 152	2 224 153	1 057 436
Total	23 473 737	20 860 756	18 823 904
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	179 123	130 751	224 135
Provisions pour charges	52 601	50 668	59 266
Total	231 724	181 419	283 401
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 011 551	6 176 588	7 243 104
Emprunts et dettes financières diverses	1 136	1 301	3 131
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 026 847	10 286 752	10 360 261
Dettes fiscales et sociales	5 362 977	5 251 475	4 186 270
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 706	218 940	117 264
Produits constatés d'avance	6 790	6 441	7 171
Total	25 414 009	21 941 499	21 917 204
Total général	49 119 471	42 983 675	41 024 510

2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en €)	01/07/05 30/06/06	01/07/04 30/06/05	01/07/03 30/06/04
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	40 658 880	36 029 849	32 682 203
Production vendue de services	29 963 434	26 792 525	23 757 759
Chiffre d'affaires net	70 622 314	62 822 374	56 439 962
Subventions d'exploitation		1 600	
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	942 954	721 943	352 715
Autres produits	320 419	127 725	142 612
Total des produits d'exploitation	71 885 688	63 673 644	56 935 290
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	26 657 880	23 691 942	22 237 838
Variation de stock (marchandises)	(1 212 277)	(864 755)	(667 103)
Achats de matières premières & autres approvisionnements	1 446 073	1 205 057	1 160 967
Variation de stock (matières premières & autres)	16 978	(20 123)	11 946
Autres achats et charges externes	16 110 314	14 570 968	13 609 726
Impôts, taxes et versements assimilés	1 644 624	1 560 087	1 150 198
Salaires et traitements	13 113 226	11 615 413	10 061 745
Charges sociales	4 420 045	3 894 110	3 168 908
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 156 587	3 661 678	3 283 764
Dotations d'exploitation sur actif circulant	24 300	22 724	122 474
Dotations d'exploitation pour risques et charges	126 396	73 151	101 645
Autres charges	49 233	91 474	59 982
Total des charges d'exploitation	(66 553 383)	(59 501 728)	(54 302 095)
Résultat d'exploitation	5 332 304	4 171 915	2 633 195
Produits financiers			
Produits financiers de participation			
Autres intérêts et produits assimilés	18 241	66 698	129 517
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de vmp			
Total produits financiers	18 241	66 698	129 517
Charges financières			
Dotations financières aux amts & prov.	8 950		
Intérêts et charges assimilées	244 682	319 907	398 270
Différences négatives de change			
Total charges financières	(253 632)	(319 907)	(398 270)
Résultat financier	(235 390)	(253 208)	(268 753)
Résultat courant avant impôts	5 096 913	3 918 707	2 364 442
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			11 822
Produits exceptionnels sur opérations en capital	266 243	66 608	1 183 250
Total produits exceptionnels	266 243	66 608	1 195 073

(en €)	01/07/05 30/06/06	01/07/04 30/06/05	01/07/03 30/06/04
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 376	9 206	465 883
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	223 047	90 380	1 142 512
Dotations exceptionnelles aux amort et provisions			80 000
Total charges exceptionnelles	(237 424)	(99 586)	(1 688 395)
Résultat exceptionnel	28 818	(32 977)	(493 322)
Participation des salariés	476 236	365 835	74 077
Impôts sur les bénéfices	1 637 344	1 295 741	739 606
Total des produits	72 170 173	63 806 952	58 259 881
Total des charges	(69 158 020)	(61 582 798)	(57 202 444)
Bénéfice	3 012 152	2 224 153	1 057 436

3 PROJET D'AFFECTATION DE RÉSULTAT

Origines

Résultat de l'exercice	3 012 152 €
Dont résultat courant après impôts	3 464 636 €

Affectation

Dividendes	538 309 €
Réserve légale	4 077 €
Réserves facultatives	2 469 766 €

4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2006, dont le total est de 49 119 471 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 3 012 152 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Juillet 2005 au 30 Juin 2006.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

4.1 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 - 10 ans
Matériel et outillage	6 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

2 Immobilisations incorporelles

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

3 Participation et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique

La SA Bastide le Confort Médical détient 10 % du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1^{er} Avril 1997.

La SA Bastide le Confort Médical détient 10 % du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide le Confort Médical détient 10 % du capital de la SCI Bastide 4 créée le 28 juillet 2004.

La SA Bastide le Confort Médical détient aussi 100 % de la SA Confortis.

Ces participations n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

4 Autres immobilisations financières

Ce poste comprend les dépôts de garanties de loyer.

5 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

6 Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur de vente H.T.V.A. et le coût d'achat des marchandises est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

8 Opérations en devises

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

9 Engagements de retraite

Ils sont calculés en fonction du principe d'indemnisation déterminé par la convention collective applicable aux sociétés du groupe.

4.2 Tableaux complémentaires

1 État de l'actif immobilisé (en €)

Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentation par fusion
CADRE A			
Frais d'établissement de recherche & développement	0		
Total 1	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
	5 789 443	153 658	
Total 2	5 789 443	153 658	
Terrains			
Installations générales agencement	6 123 387	964 720	
Installations techniques, matériel et outillage	18 862 303	7 050 360	
Autres immobilisations Corporelles			
Matériels de transport	1 427 354	15 889	
Matériels de bureau & informatique	1 355 143	234 340	
Immobilisations corporelles en cours	27 999		
Total 3	27 796 188	8 265 311	
Autres participations	4 203 749	2 227	
Autres titres immobilisés		85 113	
Prêts et autres immobilisations financières	441 079	291 095	
Total 4	4 644 829	378 436	
Total général (1+2+3+4)	38 230 461	8 797 406	

Immobilisations	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immob. à la fin de l'ex.
CADRE B			
Frais d'établissement de recherche & développement			0
Total 1			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles			5 943 102
Total 2			5 943 102
Terrains			
Installations générales agencements.		156 841	6 931 266
Installations techniques .mat.& out.		370 661	25 542 002
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport		328 101	1 115 142
Matériel de Bureau & informatique		22 023	1 567 459
Immobilisations corporelles en cours	28 000		
Total 3	28 000	877 628	35 155 871
Autres participations		606 397	3 599 579
Autres titres immobilisés			85 113
Prêts et autres immobilisations financières			732 175
Total 4		606 397	4 416 868
Total général (1+2+3+4)	28 000	1 484 025	45 515 843

2 États des amortissements (en €)

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution amort. afférents élém. sortis de actif et reprises	Montant amort. à la fin de l'exercice
Frais établ. recherches et développement				
Total 1				
Autres immobilisations incorporelles	523 432	76 266		599 698
Total 2	523 432	76 266		599 698
Constructions				
Installation, agencement et aménagements des constructions	3 487 473	541 060	149 516	3 879 017
Installations techniques, matériels et outillage	8 707 988	3 218 679	308 766	11 617 900
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de transport	1 219 231	108 529	310 551	1 017 209
Matériel de bureau et informatique	969 266	212 052	18 973	1 162 345
Total 3	14 383 959	4 080 321	787 808	17 676 472
Total général (1+2+3)	14 907 391	4 156 587	787 808	18 276 171

CADRE B VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche				
Total 1				
Immobilisations incorporelles	76 266			
Total 2	76 266			
Terrains				
Constructions				
Installation générales, agencement. aménagement des constructions	541 060			
Installations techniques, matériels et outillage	3 218 679			
Autres immobilisations				
Matériel de transport	108 529			
Mat de bureau et informatique	212 052			
Total 3	4 080 321			
Total général (1+2+3)	4 156 587			

3 État des provisions (en €)

Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	130 751	124 463	85 041	170 173
Provisions pour pensions et obligations similaires	50 668	1 933		52 601
Autres Provisions risques et charges		8 950		8 950
Total 1	181 419	135 346	85 041	231 724
Dépréciation sur stocks	22 724	24 300		47 024
Dépréciation sur comptes clients	567 629		519 435	48 194
Total 2	590 353	24 300	519 435	95 218
Total général (1+2)	771 772	159 646	604 476	326 942
Dont dotations et reprises d'exploitation		150 696	604 476	
Dont dotations et reprises financières		8 950		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				

4 État des échéances des créances et dettes (en €)

État des créances	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an
CADRE A			
Im. circulant			
Créances rat. à des participations	10 706	3 845	860
Prêts	74 058		74 058
Autres immobilisations financières	658 117	658 117	
Clients douteux ou litigieux	487 722	487 722	
Autres créances clients	10 126 801	10 126 801	
Personnel & comptes rattachés	23 025	23 025	
Sécurité sociale et autres organismes. sociaux			
État & autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe/Valeur Ajoutée	278 528	278 528	
Divers	7 568	7 568	
Groupe & associés			
Débiteurs divers	1 303 424	1 303 424	
Charges constatées d'avance	698 987	698 987	
Totaux	13 668 939	13 588 020	80 918
Renvois			
Prêts accordés en cours d'exercice	74 058		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

5 État des dettes

	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
CADRE B				
Emprunts & dettes établissements de crédit				
à 1 an	420 825	420 825		
à + 1 an	7 590 726	1 497 494	5 214 417	878 815
Fournisseurs & comptes rattachés	12 026 847	12 026 847		
Personnel et comptes rattachés	1 933 350	1 933 350		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	1 438 968	1 438 968		
État & autres collectivités publiques				
Impôt/bénéfice	341 239	341 239		
Taxe/Valeur Ajoutée	1 267 249	1 267 249		
Autres impôts et taxes	382 167	382 167		
Groupe & associés	1 136	1 136		
Autres dettes	4 706	4 706		
Produits constatés d'avance	6 790	6 790		
Totaux	25 414 009	19 320 777	5 214 417	878 815
Renvois				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 800 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 317 066			

6 Fonds commercial

Droit au bail (en €)		Fds de commerce (en €)	
Ville Active	32 014	Montauban	434 820
Montpellier	53 357	Paris	370 397
Bordeaux	7 622	Soissons	154 527
Narbonne	30 490	Sète	15 245
Montauban	22 867	Ariège	691 701
Agen	15 245	Chambéry	69 440
Chambéry	15 245	Tours	118 910
Amiens	70 375	Lyon Cx	991 948
Toulon	15 245	Amiens - Rouen	834 366
Pau	5 685	Clermont Fd	434 878
Nantes	76 225	Carcassonne	442 073
Mulhouse	91 469	Oullins	172 156
Troyes	15 000		
Montélimar	30 000		
Strasbourg	15 000		
Besançon	75 000		
Total	570 840		4 730 461

7 Éléments relevant de plusieurs postes de bilan (en €)

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effet comm.
Actif immobilisé			
Participations	3 584 795		
Créances rattachées	3 845		
Actif circulant			
Créances clients			
Autres créances	48 930		
Dettes			
Emprunts, dettes financières			
Dettes fournisseurs			
Autres dettes			

8 Détail des produits à recevoir (en €)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	
Clients - Factures à établir	2 541 275
Autres créances	140 120
Subventions à recevoir	
État à recevoir	7 568
Produits à recevoir	
Total	2 688 963

9 Détail des charges et produits constatés d'avance (en €)

	Charges	Produits
Montant à la clôture	698 987	6 790
Charges constatées d'avance	698 987	6 790

10 Détail des charges à payer (en €)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts à payer sur emprunts	11 792
Intérêts courus à payer	16 920
Dettes fournisseurs et comptes attachés	
Fournisseurs, factures non parvenues	(140 583)
Dettes fiscales et sociales	
Dettes provisionnées congés payés	1 192 372
Dettes provisionnées participation	477 064
Personnel autres charges à payer	230 550
Organismes sociaux charges à payer sur CP	415 836
Organismes fiscaux charges à payer	382 167
Autres charges sociales à payer	82 956
Charges à payer divers	4 706
Totaux	2 673 780

11 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	815 620	4 €
2 - Attribution de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne		0,05 €
3 - Augmentation de capital (aug. valeur nominale)		
4 - Division de l'action par 3	1 631 240	
5 - Actions /parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 446 860	1,35 €

12 Variation capitaux propres (en €)

	Au 30/06/06	Au 30/06/05
Valeur brute au début de l'exercice	20 860 756	18 823 904
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	(399 171)	(187 300)
Report à nouveau (affectation prov. pour pensions)		
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	20 461 585	18 636 604
Résultat de l'exercice	3 012 152	2 224 153
Valeur à la fin de l'exercice	23 473 737	20 860 756

13 Ventilation du chiffre d'affaires net (en €)

	Export	France	Total
Ventes		40 658 880	40 658 880
Prestations		29 963 434	29 963 434
Total		70 622 314	70 622 314

14 Transfert de charges (en €)

Nature des transferts

Avantages en nature	24 614
Transfert charges	313 864

15 Charges et produits financiers (en €)

Dont entreprises liées

Nature des charges

Dotations financières amort & provisions	8 950	
Intérêts sur emprunts	228 144	
Intérêts comptes courants	6 806	2 867
Intérêts bancaires	9 732	
Total	253 632	2 867

Nature des produits

Revenus des créances	18 241	10 794
Autres produits financiers		
Total	18 241	10 794

16 Charges et produits exceptionnels (en €)

Nature des charges

Charges diverses	14 376
Cession d'immobilisations	223 047
Autres charges	
Dotations exceptionnelles amort et provisions	
Total	237 424

Nature des produits

Produits divers	
Cession d'immobilisations	266 243
Produits excep. divers	
Total	266 243

17 Répartition de l'impôt sur le bénéfice

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 096 913	1 632 277	3 464 636
Résultat exceptionnel	28 818	5 067	23 751
Participation	(476 236)		(476 236)
Résultat comptable	4 649 496	1 637 344	3 012 152

18 Engagement de crédit bail par échéance (en €)

	Valeur origine	Valeur résiduelle	Charge de l'exercice	Loyers à - 1 an	Loyers entre 1 et 5 ans	Dotations aux amortissements
Matériel	5 173 679	51 736	1 173 074	653 415	117 152	994 000

19 Engagement financiers hors bilan (en €)

Nantissement des parts SCI Bastide 2 152

20 Autres engagement hors bilan

Obligations contractuelles	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Dettes à moyen terme				
Etablissement de crédit				
Dettes financières				
Ret. crédit Bail				
Contrat de location simple	7 581 952	3 696 607	3 834 363	50 982
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

21 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

22 Accroissements et allègements de la charge fiscale

Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant.

Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

Nature des éléments	Montants
Dettes provisionnées pour participation des salariés	476 236
Contribution sociale de solidarité	57 270
Total	533 506

23 Rémunération des dirigeants

(Décret 83 - 1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-18)

Guy Bastide, P.D.G. : 138 636 €

Le total des sommes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'établit à 769 180 €.

24 Effectif moyen - 2005/2006

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	75	2
Employés	572	0
Total	647	2

25 Effectif moyen - 2004/2005

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	71	3
Employés	527	0
Total	598	3

26 Liste des filiales et participation (en €)

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	SA Confortis - St Quentin /le Homme Ex. 01/07/05-30/06/06
Capital	1 019 243
Capitaux propres autres que le capital	1 405 681
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340
Prêts et avances consentis et non remboursés	0
Créances rattachées	1 623
Montant des cautions et avals donnés	
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	1 514 844
Résultat	752 123
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0
Observations	Néant

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)		
	SCI Bastide 2 30 132 Caissargues	SCI Bastide 3 30 132 Caissargues	SCI Bastide 4 30 132 Caissargues
	Exercice 2005	Exercice 2005	Exercice 2005
Capital	1 524	1 524	1 524
Capitaux propres autres que le capital	0	0	0
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10
Valeur comptable des titres détenus brute	152	152	150
Valeur comptable des titre détenus nette	152	152	150
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés	152	0	0
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	129 093	97 696	0
Résultat	9 466	10 883	(3 238)
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0
Observations	Néant	Néant	Néant

5 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 4.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce et aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Nîmes, le 8 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International
Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT
Philippe Silhol

6 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions nouvelles autorisées

Votre société a souscrit un bail commercial avec SCI BASTIDE 1 (dont M. Vincent Bastide est gérant) relatif à un local commercial sis à Valence (Drôme) abritant l'agence située place Joliot-Curie. Ce local, sur deux niveaux, dont 540 m² au sol et 90 m² à l'étage, bénéficie également de places de stationnement.

Le bail a pris effet au 1^{er} février 2006 pour une durée de neuf ans ; le loyer qui suivra de manière annuelle l'évolution de l'indice du coût de la construction, est fixé au montant annuel hors tva de 54 000 € payable par trimestre d'avance. Il est stipulé un dépôt de garantie équivalent à trois mois de loyer, ainsi que la prise en charge, par le locataire, de la taxe foncière.

Votre société est locataire-gérant de fonds appartenant à la filiale Confortis (dont MM. Guy et Vincent Bastide ainsi que Mme Brigitte Bastide sont administrateurs), et notamment du site de Nice, transféré boulevard Grosso ; dans ce cadre, le bailleur a sollicité la garantie de votre société sur le paiement d'un an de loyer à 33 000 € H.T., révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

Madame Brigitte Bastide, es qualités de pharmacien responsable, est amenée à se déplacer chez des patients et sur les sites de la société : votre société met à sa disposition un véhicule à usage professionnel, et remboursera les frais exposés sur justificatifs.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Rémunération des avances en comptes courants

Les intérêts sur les avances en comptes-courants ont été calculés au taux retenu par la législation fiscale et réglés par inscription en compte.

- Société d'investissement Bastide
Charge de 2 867 € solde au 30 juin 2006, 2 222 € créditeur
- Confortis
Produit de 10 794 € solde au 30 juin 2006, 1 623 € débiteur

Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication

- Société d'investissement Bastide
Charge de 443 546 €, paiements de 565 884 €

Prise en location-gérance de fonds de commerce

- Confortis
Charge de 1 280 571 €, règlement intervenu par inscription en compte

Prise à bail de locaux

- SCI Bastide, agence de Valence, charge de 38 516 €
 - SCI Bastide 2, locaux du siège, charge de 117 940 €
 - SCI Bastide 3, locaux des services administratifs, charge de 91 600 €
- les règlements correspondant sont intervenus sur l'exercice.

Conventions n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du Code de Commerce.

La convention suivante n'a pu être autorisée par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Votre société, dans le cadre du déplacement de l'agence de Nîmes a souscrit un bail commercial avec SCI BASTIDE 4 (dont M. Guy Bastide est gérant), pour une durée de neuf ans à compter du 7 octobre 2006. Cette convention porte sur un local de 1 467 m² à usage commercial, de stockage et de bureaux, outre des emplacements de stationnement, sis ancienne route de Générac.

Le loyer annuel, révisable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, s'élève à 130 000 € H.T. ; il est payable trimestriellement d'avance et est assorti d'un dépôt de garantie équivalent à un trimestre de loyer. De surcroît, il est précisé que le locataire remboursera au bailleur le montant de la taxe foncière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Nîmes, le 8 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International
Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT
Philippe Silhol

1 POLITIQUE EN MATIÈRE DE RISQUE

1.1 Les facteurs de risque

Bastide le Confort Médical a une part importante de son chiffre d'affaires soumis à la prise en charge de l'Assurance Maladie (63 %). Il est à noter que 37 % du chiffre d'affaires de l'entreprise n'est pas sensible à ce facteur contrairement aux autres acteurs qui sont soumis à 100 % au remboursement par les Caisses.

L'évolution des tarifs de la prise en charge négociée récemment s'est traduite par :

- Une baisse de 5 % sur les forfaits oxygène fixe F1 (concentrateurs) et de 6 % des F2 (patients et oxygène liquide) applicable depuis juin 2006.
- Une hausse de 2 % sur la PPC qui représente le nombre le plus élevé de forfaits (F9).
- En août 2006, une hausse très faible et générale de 0,7 % des forfaits en oxygénothérapie sauf des forfaits forfait 7 et forfait 9 qui ont été exclus de cette hausse.
- Une tarification inchangée au niveau des lits médicaux.
- Les compresseurs de matelas de prévention d'escarres ont connu depuis février 2006 une baisse de l'ordre de 8 %.
- En Insulinothérapie, depuis février 2006, une baisse des consommables a été compensée par une hausse des prestations. Les locations de pompes sont ainsi clairement encouragées au détriment des ventes.

En nutrition entérale, une négociation est en cours sur une revalorisation des marges sur les nutriments.

En établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes, un groupe de travail doit être mis en place à l'avenir pour définir la liste des dispositifs médicaux susceptibles d'être inscrit dans le forfait de soins des établissements.

Cette liste sera fixée par Arrêté ministériel après la fin des travaux. Toutefois, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a reporté au 1^{er} janvier 2008 l'application éventuelle des mesures.

1 Risques traditionnels

Les conséquences des vol, effraction, incendie, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limités par le nombre de sites, la division des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchés simultanément et sont couverts par une police d'assurance.

2 Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001).
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

3 Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Messieurs Guy et Vincent Bastide sont administrateurs du syndicat professionnel, le Synalam. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 15 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes. Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

4 Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

5 Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de 10 jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société met en place un serveur relais déporté qui la protégera de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, aux vitrages blindés, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

D'autre part, la société a mis en place une protection performante contre les virus. En complément de la prestation fournie par France Télécom, l'entreprise prévoit, à court terme, de mettre en place un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

6 Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Assurance et couverture des risques

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	Axa Assurances		
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 600 000 € pour le siège 300 000 € par agence
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	8 000 € pour le siège 8 000 € par agence
C) Tous risques informatiques, Bureautiques		Ensemble des matériels	60 000 € pour le siège, 30 000 € par agence
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	60 000 € pour le siège, 30 000 € par agence
E) Perte d'exploitation		Marge brute couverte	2,3 M€ pour le siège, 1,2 M€ par agence
F) Valeur vénale du fond de commerce		85 000 €	80 000 € par agence

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité civile	Gerling France		
Responsabilité civile exploitation		Dommmages corporels, Dommmages matériels et immatériels confondus	4,6 M€ par sinistre 3 M€ par sinistre
Responsabilité civile produits		Dommmages corporels, matériels et immatériels	4,6 M€ par sinistre et par année

2 INFORMATIONS SOCIALES

1 Informations liées à l'effectif

	Au 30/06/05	Au 30/06/06	Ecart
Effectif total	624	678	+ 54
CDI	594	637	+ 43
CDD	30	41	+ 11

2 Organisation du temps de travail

Accord ARTT

- 39 heures pour les cadres avec 10 jours d'ARTT,
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT,
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel.

3 Salariés à temps partiel

36 salariés au 30/06/2006.

4 Absentéisme

Du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (en nombre d'arrêts) :

Accident de trajet	3
Accident de travail	30
Congé maternité	29
Congé sans solde	31
Evènement familial	63
Congés paternité	16
Grossesse pathologique	28
Maladie	309

5 Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale à la clôture de l'exercice au 30 juin 2006 a évolué de 12,89 % avant retraitement de S.I.B. Dans le même temps, l'effectif de la société a connu une croissance de 8,65 %.

6 L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail

La société a conclu un accord de participation et un Plan d'Epargne Entreprise.

Montant de la participation est au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 est de 476 236 €.

7 L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe est à noter au sein de la société.

L'effectif de la société est très légèrement majoritairement féminin (53,24 %).

8 Les conditions d'hygiène et de sécurité

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou

pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place également une politique de prévention des accidents du travail avec une formation gestes et postures pour le personnel exposé au port de charges lourdes. Enfin, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

9 La formation

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006, l'entreprise a consacré 198 355 € au bénéfice de la formation (hors coût interne).

10 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

4 salariés sont des salariés handicapés (3 en catégorie B et 1 en catégorie C). Seul le siège social est assujéti à l'obligation d'emploi des handicapés.

11 Évolution des effectifs

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

Les effectifs de l'entreprise sont passés de 624 (soit 580 équivalents temps plein) au 30 juin 2005 à 678 (soit 627 équivalents temps plein) au 30 juin 2006, ce qui correspond à un effectif moyen sur l'exercice clos au 30 juin 2006 de 600 personnes (équivalents temps plein).

12 Répartition des effectifs au 30 juin 2006

	Hommes	Femmes	Total
Moyenne d'âge 33 ans			
Cadres	30	46	76
Employés	287	315	602
Total	317	361	678

En €	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Salaire moyen	1 676	1 709	1 775
CDD	7,18 %	4,81 %	6,05 %
CDI	92,82 %	95,19 %	93,95 %

Turn over	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Licenciements + démissions	19,70 %	17,86 %	17,54 %
Hors licenciements	9,00 %	8,68 %	8,77 %

13 Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 198 355 €, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2006, L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en accentuant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

14 Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation.

15 Actionnariat salariés

Participation des salariés : 0,56 %.

Actionnariat des salariés inscrits en nominatif autres que familiaux : 0,0761 %.

3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

4 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, à la date du 6 octobre 2006, est composé de cinq membres dont quatre sont rémunérés par le groupe jusqu'en mai 2003 puis par SIB. Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2005/2006.

Liste des mandataires :

Guy Bastide

est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile « Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile » (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant douze ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

Vincent Bastide

est Directeur Général Délégué de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ces expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

Brigitte Bastide

est diplômée de pharmacie. Après avoir exercée en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable.

Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

Marielle Miller

Docteur en pharmacie et diplômée de H.E.C., elle a exercé dans le secteur des gaz médicaux puis comme pharmacienne assistante au sein de la société Bastide le Confort Médical.

Philippe Bastide

Docteur en pharmacie et diplômé d'un Master H.E.C., après avoir exercé au sein de plusieurs laboratoires pharmaceutiques, il est actuellement directeur de la Division Oncologie du Laboratoire AMGEN.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années.

Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

■ gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

4.2 Le comité de direction

1 Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit dix personnes au 6 octobre 2006 :

Nom	Fonction
Guy Bastide	Président Directeur Général
Vincent Bastide	Directeur Général Délégué
Marc Aubert	Directeur des Achats
Olivier Hild	Directeur des Ressources Humaines
Marc Gil	Directeur informatique
Dominique Valiente	Directrice Comptable
Nicolas Desfossez	Directeur Commercial et Marketing
Jean-Marie Ibanez	Responsable Tiers Payant
Olivier Pellenc	Responsable Juridique
David Lemoine	Responsable Marketing

3 Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

4 Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

Salaires bruts annuels	2005/2006 en €
Guy Bastide	138 636
Vincent Bastide	95 406,40
Brigitte Bastide	36 600
Marielle Miller	2 084,53

Le montant des dix premiers salariés non mandataires sociaux s'est élevé à 617 120 € au cours de l'exercice 2005/2006.

4.3 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	8,39 %	33 %
Brigitte Bastide	6,20 %	17 %
Philippe Bastide	0,55 %	16,67 %
Vincent Bastide	0,28 %	16,67 %
Marielle Miller	0,04 %	16,67 %

4.4 Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

4.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction

Néant.

4.6 Rémunération des Commissaires aux Comptes

1 Commissaires aux Comptes titulaires

TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes représenté par Monsieur Philippe Silhol, nommé par l'AGO du 05/12/03 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/2009.

Grant Thornton, 42 avenue Georges-Pompidou 69003 Lyon, représenté par Monsieur Jean-Yves Baldit, nommé par l'AGO du 06/12/02 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007-2008.

2 Commissaires aux Comptes suppléants

Madame Christiane Gayte, 28 bis rue Vincent Faita, 30 000 Nîmes nommée par l'AGO du 05/12/03 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008-2009.

Monsieur Yves Llobell, 1 rue Dewet 71 108 Châlon-sur-Saône nommé par l'AGO du 06/12/02 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007-2008

3 Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires d'audit des Commissaires aux Comptes sont de :

	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Grant Thornton	56 990	58 700	65 010
TSA Audit	34 400	34 500	31 930

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen des comptes individuels et consolidés.

5 L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Les implantations

L'entreprise disposait de 62 points de ventes au 30 juin 2006 et actuellement en dispose de 65.

Le territoire national est divisé actuellement en 4 régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord-Est, région Nord-Ouest (l'Ile de France n'est à ce jour une région à part entière vu son faible nombre d'implantations).

Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs Régionaux est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation, de réapprovisionnement et d'observance. Cette partie comprend :
 - une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
 - un atelier de maintenance et de service après vente,
 - une salle de nettoyage et de désinfection,
 - une zone de stockage de l'oxygène médical, le cas échéant,
 - des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m², ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les conseillers Bastide le Confort Médical.

Le plan de rénovation des agences les plus anciennes et de celles qui étaient encore à l'enseigne Confortis est terminé. Il permet d'améliorer et d'homogénéiser l'image de l'entreprise en créant une véritable unité sur l'ensemble du territoire national. Bastide le Confort Médical dispose d'un réseau unique d'agences accessibles au public.

Dans certaines petites villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique lorsqu'il y a une demande de prestation de service étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arles avec l'agence de Nîmes, ou de l'agence de Paris XVI et XVIII avec l'agence de Bobigny.

5.2 Les divisions spécialisées

Bastide le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, quatre divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- la Division Respiratoire,
- la Division Nutrition-Perfusion,
- la Division Collectivités,
- la Division Maintien à domicile.

1 Division Respiratoire

La Division Respiratoire comporte :

- 2 Directeurs Régionaux Nord - Sud,
- 5 pharmaciens responsables des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène,
- 14 Responsables Régionaux chargés de la communication avec les prescripteurs,
- un ou plusieurs Techniciens par site géographique autorisé,
- des agents techniques.

Ils sont aussi chargés de rapporter aux médecins les informations transmises par les techniciens (compte-rendu de la première installation du suivi du patient lors des visites périodiques d'observance).

Les techniciens assurent en outre la maintenance du matériel.

Lors de l'installation, ils sont chargés :

- d'expliquer au patient les manipulations des appareils,
- de les sensibiliser aux risques liés à l'oxygène,
- d'insister sur l'importance de respect de la prescription.

Les agents techniques assurent le réapprovisionnement en oxygène liquide ou gazeux.

Les pharmaciens s'assurent de la bonne application et compréhension de toutes ces règles que sont les BPDO y compris la traçabilité du produit.

2 Division Nutrition-Perfusion

La division NP est composée d'un Directeur de Division, d'un Directeur Régional pour la partie Nord, d'un Directeur Régional pour la partie Sud, de 10 responsables régionaux Nutrition - Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement. Elle a également pour rôle de les informer sur les produits et services proposés par l'entreprise et l'évolution du matériel. Ses équipes travaillent en collaboration étroite avec les techniciens NP, 7 infirmières conseils et 4 diététiciennes conseils en charge du suivi des patients à domicile et de la formation des infirmières que ce soit en milieu hospitalier ou dans le secteur privé.

3 Division Collectivités

Les responsables collectivités sont au nombre de 41, sous l'autorité de quatre responsables de division (un pour le Nord Ouest, un pour le Nord Est et l'Île de France, un pour le Sud Ouest, et un pour le Sud Est de la France). Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements de soins afin de leur proposer, des produits et prestations destinés à la vente ou à la location, destinés aux collectivités et pour les informer de l'évolution des produits et du matériel.

4 Division Maintien à Domicile

Cette division est en test actuellement dirigée par un responsable de division. Elle comprend 8 personnes. Son objectif est de contacter les services hospitaliers qui participent au retour des patients à domicile après hospitalisation.

5.3 Les ressources humaines

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

1 Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation professionnelle a représenté au titre de l'exercice 2005/2006 un investissement de 198 355 €. L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en accentuant le recours à la formation interne.

Pour l'exercice 2006/2007, l'entreprise poursuit et amplifie sa politique de professionnalisation métier de l'ensemble de son personnel. L'ensemble des formations professionnelles concernant les métiers du Respiratoire et de la Nutrition perfusion ont été refondues, afin d'accroître encore plus le professionnalisme des collaborateurs de l'entreprise, et apporter ainsi aux patients qui nous sont confiés un niveau de prestation d'une qualité encore supérieure.

2 Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs terrain et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation et un accord d'intéressement.

5.4 Le management de la qualité

Depuis mars 1993, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

Depuis le 25 mai 2001, la délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médicamenteux sur la liste des médicaments.

A ce titre, une dérogation au monopole pharmaceutique a été établie pour les structures dispensant l'oxygène médical à domicile. Cette dérogation implique que les sociétés bénéficiaires se voient attribuer une autorisation de délivrance accordée par la Préfecture des lieux d'exercice consécutivement à une enquête réalisée par l'Inspection de la Pharmacie.

Avec ces nouvelles dispositions, la dispensation de l'oxygène s'effectue sous la responsabilité de pharmaciens et dans le respect des normes édictées.

Le Pharmacien a pour rôle de veiller à la bonne dispensation des gaz à usage médical, à la conformité des sites, à la bonne organisation de l'entreprise de façon à assurer la meilleure qualité de soins possible. Il est par conséquent en charge de :

- la visite des patients à domicile après installation et à la demande,
- l'information et des recommandations au patient en matière de respect des règles de sécurité,
- la traçabilité de l'oxygène du lieu de production jusque chez le patient pour l'oxygène liquide,
- la pharmacovigilance,
- l'observance du traitement et l'information du prescripteur.

Le travail effectué dans le cadre de la certification ISO 9002 NF- EN 46 002, a permis à la société d'effectuer, sous la direction du Pharmacien Responsable, les démarches nécessaires pour l'obtention de l'autorisation de dispenser de l'oxygène médical selon la nouvelle réglementation des BPDO.

La matériovigilance est assurée par le service qualité

Cette nouvelle réglementation, par ses contraintes (pharmacien responsable, traçabilité de l'oxygène, observance des traitements à domicile, matériovigilance, service d'astreinte 24H / 24H - 7J/7J, nettoyage désinfection, etc...) crée de sérieuses barrières sur ce marché et limite considérablement l'accès de ce métier à de nouveaux intervenants. Madame Brigitte Bastide est le Pharmacien Responsable de la société. Quatre autres pharmaciennes adjoints encadrent la région sud est, Sud Ouest, Nord Ouest et Nord Est/Ile de France.

Au cours de l'exercice 2004/2005, la société a avancé sur la certification pour l'ensemble des activités et prestations de service. Dans une société qui a pour ambition de grandir, la démarche qualité et son aboutissement est une des seules façons d'homogénéiser les méthodes de travail au niveau de son réseau de lui permettre de traiter ses dysfonctionnements, de travailler mieux et d'être davantage au service de ses clients. Ce travail a été validé par l'obtention en décembre 2005 des certifications ISO 9001 et ISO 13485 par l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ) pour l'ensemble des activités et prestations de service.

5.5 Les moyens informatiques et la gestion des stocks

L'entreprise dispose depuis 2000/2001 d'un progiciel de gestion intégré SAP et travaille en réseau sur la totalité de ses sites, ce qui permet un pilotage très précis de l'activité commerciale.

Une démarche de « centralisation » des approvisionnements est en cours pour optimiser les achats de marchandises à la vente, améliorer les taux de rotations des stocks, et maîtriser les volumes de stocks immobilisés.

Le progiciel SAP permet « le pilotage » de la gestion des stocks de marchandises à la vente. Chaque article vendu est géré de la commande fournisseur jusqu'au client final, et jusqu'à la facturation ce qui permet d'apprécier les marges brutes sur vente avec précision.

La centralisation des approvisionnements des matériels destinés à la location permet une optimisation et une homogénéisation des stocks.

Chaque matériel loué est géré de la commande fournisseur jusqu'à la mise à disposition du client utilisateur, ce qui permet de répondre à toutes les obligations du prestataire en terme de traçabilité, matériovigilance, maintenance préventive et curative. La traçabilité des matériels permet de conserver l'historique des matériels dans l'entreprise de leurs entrées en stocks jusqu'à leurs mises au rebut.

Le développement des fonctionnalités du progiciel permet d'assurer avec précision les analyses des flux de marchandises à la vente.

Des indicateurs « d'exploitations » permettent de piloter et de valider le traitement des flux informatiques d'entrées et de sorties des marchandises et matériels.

Des indicateurs « de gestions » permettent d'assurer le pilotage de la démarque inconnue & de la consommation interne, d'améliorer les taux de rotations des stocks de marchandises à la vente, les taux d'utilisations des matériels locatifs.

La mise en place d'un système communiquant qui partage l'information a permis de centraliser la gestion de toute l'activité « Tiers Payant » sur un service spécialisé au siège.

Par ailleurs le cahier des charges des prestations prises en charge et des BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) imposent la traçabilité sur les numéros de lot de nombreux consommables (oxygène, nutriments, tubulures,...) ce que gère le système.

Enfin, dans une activité de location, la localisation du matériel est très importante car le prestataire doit assurer le suivi des matériels dans le cadre de la matériovigilance. Le progiciel permet de connaître l'historique du matériel dans l'entreprise, de son entrée en stock jusqu'à sa mise au rebut, d'un point de vue commercial, réglementaire et comptable.

La société dispose d'un système de pilotage de l'ensemble des activités de l'entreprise, d'un système de traçabilité des dossiers Tiers Payant, d'une gestion performante de son SAV.

Le système de pilotage des activités de l'entreprise permet une meilleure visibilité en terme de gestion et permet un suivi rapproché du chiffre d'affaires, des encours, de la logistique (montant des stocks), des flux non traités, des commandes en cours...

La mise en place d'un système de traçabilité des dossiers Tiers Payant entre les agences et le siège permet à tout moment de localiser un dossier. Cette mise en place fait suite à la centralisation de la facturation au siège et permet d'éviter la perte et la non facturation des contrats de location.

La mise en place de la gestion du SAV fait suite à sa centralisation au siège. Il s'agit du même principe que pour la traçabilité des dossiers. L'agence crée une fiche d'intervention sur le matériel faisant l'objet d'une maintenance ou d'une réparation. Puis le matériel est transféré vers le service après vente.

Le matériel peut être à tout moment localisé grâce à son numéro d'équipement. Ce système permet de réduire la durée d'immobilisation du matériel et d'en éviter la perte.

La mise en place d'un site intranet permet de faciliter l'accès à l'information de l'ensemble des collaborateurs. Ce site comporte des données chiffrées, de la formation, les procédures qualités de l'entreprise, les comptes-rendus de réunions... permettant ainsi d'améliorer la communication au sein de l'entreprise.

Depuis deux ans, les programmes d'analyse du chiffre d'affaires (statistiques clients/articles et croisées) ont fait l'objet de multiples évolutions pour supprimer les anomalies de fonctionnement (anomalies sur les articles, erreurs diverses de saisie, forfaits de vente, traitement des retours caisses...). Ces nouveaux programmes ont été qualifiés à travers de multiples contrôles au niveau du chiffre d'affaires et de la marge en croisant les résultats des nouvelles statistiques avec les chiffres de la comptabilité et du contrôle de gestion, ce qui aboutit à la disparition des écarts entre les données statistiques et les données de la comptabilité.

Le nouveau serveur de production, mis en place durant l'exercice 2002/2003 permet de faire face au développement à venir de l'entreprise et de respecter les pré-requis de l'éditeur de logiciel. Cette architecture à trois niveaux se compose d'un serveur de développement, d'un serveur de test, d'un serveur de production. L'avantage de cette nouvelle architecture est de ne pas pénaliser l'environnement de production donc de ne pas ralentir l'ensemble de l'activité (notamment le processus de facturation) par de nouveaux développements du système informatique. De surcroît, elle permet de bien qualifier les évolutions avant de les passer en production.

Le mode de facturation a évolué pour respecter les obligations de codage des produits inscrits sur la LPPR souhaitées par les caisses. Cette mesure étant liée à la suppression de l'étiquette à coller sur les dossiers, cela nous permet de réaliser une économie de temps minorant le surcoût généré par cette nouvelle mesure.

L'exercice 2004/2005 a permis de remplacer l'outil de gestion du parc de matériel informatique et d'optimiser la gestion des appels vers la hot line informatique en mettant en place une base de données des problèmes et des solutions mises en œuvre. A terme, cette base de données sera mise à la disposition de tous les utilisateurs en libre accès sur le site intranet de l'entreprise.

A moyen terme, il est prévu la migration du progiciel vers une autre version prévue pour répondre aux

besoins des entreprises évoluant dans le domaine de la santé. Cette évolution devrait réduire de manière significative le paramétrage spécifique développé pour répondre aux besoins techniques de nos métiers (tiers payant).

En début d'exercice 2006-2007, nous avons revu notre système de télétransmission des factures, nous avons retenu le groupe CIC Lyonnaise comme concentrateur et nous lui adressons quotidiennement l'ensemble de notre facturation, émise à destination des caisses d'assurances maladie et des mutuelles.

Le système d'information du CIC analyse la cohérence des informations, si une anomalie est détectée, dans les données de base d'une facture, nous sommes informés en retour et nous corrigeons l'information erronée et expédions à nouveau la facture.

Des lots sont constitués avec les pièces conformes, puis transmis aux organismes payeurs. En retour, nous récupérons les flux NOEMIE, ceci nous permet d'effectuer un rapprochement automatique des factures envoyées aux caisses avec leur règlement.

6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

6.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1 Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 64,42 % par les actionnaires majoritaires et à 0,97 % par divers actionnaires minoritaires. Le reste étant détenu par le public.

La composition du Conseil d'Administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

2 Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de 5 membres. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de 6 (six) années. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

A - Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs oeuvrent dans un but commun.

B - Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

1) LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET LA PARTICIPATION AUX SÉANCES

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président 7 jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois.

Le taux de présence de ses membres est élevé.

Le Conseil d'Administration a notamment arrêté les comptes annuels et consolidés. Il a également arrêté et approuvé les comptes semestriels.

Le Conseil a procédé également à la nomination d'un directeur général délégué sans limitation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'Administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et assistent aux réunions du Conseil.

2) LES COMPTES-RENDUS DE SÉANCE

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

3) L'INFORMATION DU CONSEIL

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

4) LES JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs.

C - Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

6.2 Procédures de contrôle mises en place par la société

Le contrôle a pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite se voir conformer ses membres.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La direction générale est soucieuse de voir développés au sein du Groupe un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration,
- le responsable comptable, assisté le cas échéant du contrôleur de gestion de l'entreprise.

1 Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

A - Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la direction générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un chef comptable.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le services comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs.

B - Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bi-mensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les agences de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La société applique les procédures légales et réglementaires.

1) LES ACTEURS PRIVILÉGIÉS DU CONTRÔLE INTERNE

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique.

2) LES OUTILS PRIVILÉGIÉS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

C - Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction Générale

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas documentées.

1) La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi de chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

2) Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des :

- comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin),
- revues budgétaires (annuellement),

a. La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

b. La société assure, dans le cadre de sa direction juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs,
- l'assistance juridique de la société et de sa filiale,
- de sa couverture en matière d'assurance.

D - Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la direction, afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

2 Les procédures externes de contrôle

A - Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux Comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

B - Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuels à des prestataires extérieurs spécialisés.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2007, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a pour objectif de :

- documenter les procédures internes existantes,
- compléter les procédures existantes.

Nîmes, le 6 octobre 2006

Monsieur Guy BASTIDE
Président du Conseil d'Administration

7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part la description contenue dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité de la description contenue dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant la description ainsi présentée.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Montpellier et Nîmes, le 8 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International

Jean-Yves Baldit Associé

TSA AUDIT

Philippe Silhol

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1 Dénomination sociale

Bastide le Confort Médical.

1.2 Siège social

12, Avenue de la Dame
30132 Caissargues

1.3 Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

1.4 Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.5 Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.6 Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin.

1.8 N° Siret

305 635 039 00194

1.9 N° APE

523 C : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

1.10 Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12 Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

1.11 Assemblées Générales (extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

1.12 Affectation et répartition des bénéfices (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

1.13 Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % et 95 %, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

1.14 Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite

de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.1 Capital social au 6 octobre 2006

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 2 446 860 actions de 1,35 € de nominal. Toutes les actions sont de même catégorie.

2.2 Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social. Le délai dont dispose le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 16 avril 2008.

2.3 Tableau d'évolution du capital (en €)

Date	Nature des Opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération
23/03/76	Création	15,24			200	200	3 048,98
24/09/85	Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1000	15 244,90
24/09/85	Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1500	2500	38 112,25
27/09/91	Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	152 449,02
27/01/95	Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
27/01/95	Réduction du nominal	6,10	0		290 000	300 000	1 829 388,21
28/01/97	Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
15/05/97	Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
21/06/00	Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
21/06/00	Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
09/03/01	Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
02/04/02	Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
10/04/02	Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
02/10/03	Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
25/06/04	Augmentation de capital	4	40	-	10	815 620	3 262 480
29/12/05	Augmentation de capital	1,35	40 781	-	-	2 446 860	3 303 261

Depuis le 29 décembre 2005, il n'y a pas eu de nouvelles modifications du capital.

2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 15 décembre 2006

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	1 206 000	49,29	61,71
Guy Bastide	205 323	8,39	7,89
Brigitte Bastide	151 665	6,20	7,40
Autres Nominatifs	35 950	1,47	1,31
Public	847 922	34,65	21,69
Total	2 446 860	100,00	100,00

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 1 206 000 actions de la société Bastide le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller.

2.5 Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration ou de Direction au 6 octobre 2006

	% du capital	% des droits de vote
Conseil Administration	64,74	77,72
dont SIB	49,29	61,71
Comité de Direction	57,96	69,77

2.6 Pacte d'actionnaires, actions de concert

Il y a action de concert entre la SIB et la famille Bastide. L'actionariat de SIB est composé uniquement des familles Bastide et Miller.

Un pacte de stabilité a été conclu le 1^{er} août 2005 entre la SIB et les membres de la famille Bastide et Miller.

2.7 Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Actionnaire	06/10/06	06/10/06	17/10/05	17/10/05	22/10/04	22/10/04
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
SIB	49,29	61,71	49,29	60,26	49,29	59,47
Guy Bastide	8,39	7,89	8,39	10,12	8,39	10,12
Brigitte Bastide	6,20	7,40	6,20	7,22	6,20	7,48
Public	36,12	23	36,12	22,40	36,12	22,12
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

2.8 Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.9 Nantissements, privilèges, sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SA Confortis	Néant		
Actifs	Néant	Néant	Néant

3 DIVIDENDES

Exercice clos le	30/06/02	30/06/03	30/06/04	30/06/05	30/06/06
Nombre d'actions	815 603	815 603	815 620	815 620	2 446 860
Dividendes nets distribués en €	130 496	309 931	187 592	399 653 538	309,20
Dividendes nets par action en €	0,16	0,38	0,23	0,49	0,22

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).

4 PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

L'action Bastide Le Confort Médical (FR0000035370) est cotée sur le marché Eurolist Paris, compartiment C.

Depuis le 29 décembre 2005, et suite à la division du nominal de ses actions par 3, le capital de la société Bastide le Confort Médical compte 2 446 860 actions.

4.1 Cours de bourse et transactions

En €	Jours de bourse	Cours moyen	Cours extrêmes Plus haut	Cours extrêmes Plus bas	Volumes	Montant en K€
2005						
Janvier	21	52,44	56,40	48,99	13 688	717
Février	20	56,37	59,10	54,15	15 127	864
Mars	23	60,99	62,61	58,05	14 758	896
Avril	21	65,94	70,20	61,44	35 901	2 398
Mai	22	67,44	69,99	62,85	8 250	555
Juin	22	68,22	69,96	66,99	12 629	864
Juillet	21	73,83	77,61	69,00	11 034	812
Août	23	75,48	78,84	72,00	10 703	802
Septembre	22	81	88,50	75,51	14 966	1 229
Octobre	21	81,81	85,50	75,00	15 662	1 273
Novembre	22	82,17	84,69	78,00	5 992	490
Décembre ⁽¹⁾	22	28,63	35	26,90	55 605	1 639

En €	Jours de bourse	Cours moyen	Cours extrêmes Plus haut	Cours extrêmes Plus bas	Volumes	Montant en K€
2006						
Janvier	22	30,82	34,99	28,50	81 336	2 507
Février	20	33,13	35,99	29,40	48990	1623
Mars	23	33,54	34,85	32,40	44103	1479
Avril	18	35,41	36,91	32,77	25929	918
Mai	22	39,30	43,90	35,33	73840	2902
Juin	22	38,76	41,95	35,13	81651	3165
Juillet	21	37,31	40,00	35,10	18172	678
Août	23	40,78	43,00	35,63	34703	1415
Septembre	21	40,41	42,50	39,30	30925	1250
Octobre	22	42,37	44,90	40,10	58863	2494
Novembre	22	43,46	46,10	41,54	39075	1698
Décembre	19	47,41	51,55	44,00	43620	2068

(1) la valeur nominale du le titre a été divisée trois suite à l'assemblée générale du 16 décembre 2005
les chiffres mentionnés au mois de décembre tiennent compte de cette modification.

4.2 Historique du cours de l'action

	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Moyenne journalière des transactions					
en nombre de titres	332	604	611	620	2273
en milliers d'€	18	19	29	36	73
Cours extrêmes					
plus haut en €	66,80	57,40	57,00	70,20	43,90
plus bas en €	36,00	20,26	36,00	44,49	23,00
Derniers cours de l'exercice en	57,00	36,30	54,90	68,40	38,57
Rendement net de l'action en % ⁽¹⁾	0,29 %	0,66 %	0,55 %	0,72 %	0,57 %

(1) Dividende net distribué l'année N, rapporté au derniers cours de l'année N-1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/12/06

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément aux dispositions légales et statutaires d'une part, pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice social clos le 30 juin 2006, d'autre part pour vous inviter à statuer sur l'autorisation d'achat de ses propres actions par la société.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

Compte tenu de la nature et de l'importance de l'ordre du jour, notre rapport comprendra deux parties consacrées l'une à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, l'autre sur l'autorisation de rachat d'actions par la société que nous détaillons ci-dessous :

Première résolution : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2006 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 3 012 152 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- à concurrence de 4 077,67 € au poste « Réserve légale »,
- à concurrence de 538 309,20 €, à titre de distribution de dividende, soit 0,22 € de dividende par action ; ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France,
- à concurrence du solde soit 2 469 765,53 € en dotation au poste « Autres réserves ».

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le rapport de gestion mentionne le détail des dividendes versés au titre des trois derniers exercices, savoir :

- dividende global de 309 931 € hors avoir fiscal au titre de l'exercice 2002/2003,
- dividende global de 187 592 € au titre de l'exercice 2003/2004.

Ce dernier éligible à la réfaction de 50 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

- dividende de 399 653 € au titre de l'exercice 2004/2005.

Ce dernier éligible à la réfaction de 50 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes et le bilan consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 3 855 000 €.

Quatrième résolution : Conventions de l'article l225-38 antérieurement conclues dont l'exécution s'est poursuivie

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, constate que des conventions nouvelles entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce sont intervenues au cours de l'exercice écoulé, et que diverses conventions conclues au cours d'exercices antérieurs ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution : Engagement pour le compte de Confortis envers un bailleur

Le Président présente à l'Assemblée Générale cette nouvelle convention conclue au cours de l'exercice clos.

Le Président indique que la SA Confortis a transféré son local commercial du 3 rue Binet (Nice) au 45 rue Grosso (Nice) afin que ce magasin soit dans une zone géographique commercialement mieux développée. A ce titre, un nouveau bail commercial a été conclu par la SA Confortis. A ce titre, le bailleur a souhaité que la société Bastide le confort Médical, la société mère se porte caution pour sa filiale. Il s'agit d'un engagement de caution, pour le compte de sa filiale Confortis auprès de la SCI TALINE, bailleur du local situé au 45 boulevard Grosso à Nice - pour un montant de 33 000 € H.T., engagement d'une durée de neuf années à compter de la date d'entrée en jouissance dans les lieux, soit le 1^{er} février 2006.

L'Assemblée approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Sixième résolution : Bail commercial conclu avec la SCI Bastide 1

Le Président présente à l'Assemblée Générale cette nouvelle convention conclue au cours de l'exercice clos.

Le Président rappelle qu'un bail commercial a été conclu avec la SCI Bastide 1, propriétaire du local situé à Valence - Place Joliot Curie. Ce bail commercial est d'une durée de neuf ans à compter du 1^{er} février 2006.

La destination de ce local est la vente et location au public et aux professionnels de matériel médical et paramédical, de produits et d'articles de confort et de bien être, stockage, service et bureaux.

Le loyer est fixé à 54 000 € H.T. par an, loyer qui sera révisé annuellement selon l'indice trimestriel du coût de la construction à la date d'anniversaire de sa prise d'effet. Les termes de ce bail prévoient un dépôt de garantie représentant un trimestre de loyer.

L'Assemblée approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Septième résolution : Un bail commercial conclu avec la SCI Bastide 4

Le Président expose quel a été l'intérêt de la société Bastide le Confort Médical de conclure un bail commercial avec la SCI Bastide 4 pour un local d'une surface de 1467 mètres environ à Nîmes.

La destination de ce local est la vente et location au public et aux professionnels de matériel médical et paramédical, de produits et d'articles de confort et de bien être, stockage, service et bureaux. Le contrat de bail commercial a débuté le 7 octobre 2006 pour une durée de neuf ans. Le loyer est fixé à 130 000 € H.T. par an, loyer qui sera révisé annuellement selon l'indice trimestriel du coût de la construction. Le contrat de bail prévoit un dépôt de garantie représentant un trimestre de loyer.

L'Assemblée approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Huitième résolution : Autorisation à donner au Conseil en vue de racheter ou de vendre les actions de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2005 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L225-209 du Code de Commerce, autorise une nouvelle fois pour une durée de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 244 686 actions de 1,35 € de nominal pour un montant maximum de 330 326,61 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous les moyens y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de dix-huit mois moyennant un prix d'achat maximum à 100 (cent) € par action et un prix minimum de vente de 10 (dix) €.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré ; la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2005, dans sa cinquième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Neuvième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

RESPONSABLES DU DOCUMENT

1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société Bastide le Confort Médical ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, la société a obtenu de ses Commissaires aux Comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Caissargues, le 5 février 2007
Guy Bastide
Président Directeur Général

2 RAPPORTS D'ACTIVITÉS COMPTES CONSOLIDÉS DE BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2003-2004 ET 2004-2005

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2003-2004 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 février 2005 sous le n° D 05-0107.
- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2004-2005 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 février 2006 sous le n° D.06-0067.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers, <<http://www.amf-france.org>>

TABLEAU DE CONCORDANCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Section	Rubrique	Pages
1	Personnes responsables	
1.1	Nom et fonction des responsables du document	84
1.2	Attestation des responsables	84
2	Nom et adresse des contrôleurs légaux	64
3	Informations financières sélectionnées	5-21
4	Facteurs de risques	58-59
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	4
	Raison sociale et nom de la société	74
	Lieu et numéro d'enregistrement	74
	Date de constitution et durée de vie	74
	Siège social et forme juridique	74
	Evènements importants dans le développement	4
5.2	INVESTISSEMENTS	22
6	Aperçu des activités	
6.1.2	Principales activités et marchés	6 à 9
6.6.3	Degré de dépendance, position concurrentielle	23-58
7	Organigramme	25
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	17-64-65
9	Examen de la situation financière et du résultat	16 à 25
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux de l'émetteur	36-50-76
10.2	Flux de trésorerie	29
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	37-51
11	Recherche et développement, brevets, licences	22
12	Information sur les tendances	18-24
13	Perspectives	2-10 à 13
14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance, Direction générale	62 à 63

Section	Rubrique	Pages
15	Rémunération et avantages	63
16	Fonctionnements des organes d'administration et de direction	69 à 72
17	Salariés	
17.1	Effectifs	60-61
17.2	Stock-options	na
17.3	Participation des salariés dans le capital	61
18	Principaux actionnaires	77
19	Opérations avec des apparentes	na
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
	Informations financières historiques et états financiers, vérification des informations financières historiques annuelles	5/16 à 25/26 à 39/40 à 57
	Politiques de distribution des dividendes	78
	Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	na
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	76
21.2	Acte constitutif et statuts	74 à 75
22	Contrats importants	na
23	Informations provenant de tiers	10-11
24	Documents accessibles au public	15
25	Informations sur les participations	16-17-53



Société anonyme au capital de 3 303 261 €

Siège social : Centre d'activité Euro 2000 - 12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues

Adresse postale : CS 28219 - 30942 Nîmes Cedex

RCS - Nîmes B305 635 039